

COMPTE RENDU

Réunion	Conseil de groupement de gestion	Lieu	Salle H09
Secrétaire de séance	Soizic Lemonnier – Julie Rouvière	Date	15 janvier à 17h15

Membres du conseil de groupement de gestion présents avec droit de vote :

M. Didier DEVILARD	Président du conseil de groupement de gestion, Proviseur	X
Mme Guylène ESNAULT	Inspectrice d'Académie, Conseillère Culturelle Adjointe	X
M. Bruno LASSAUX	Adjoint de l'inspecteur d'académie, Adjoint du conseiller culturel adjoint	
Mme Laurence ROBBY-MENARDI	Secrétaire générale	X
Mme Sonia PACK	Proviseure adjointe 2nd cycle lycée Lyautey	X
Mme Cécile MACAUX	Directrice école Georges Bizet	X
Mme Nathalie GUERGUINOV	Directrice école Théophile Gautier	X
Mme Nathalie MINASSIAN	Directrice école maternelle Molière	X
M. Olivier GUILLOCHAIN	Directeur école Ernest Renan	X
M. Philippe MULLER	Directeur école Claude Bernard	X
M. Mickaël POTTIER	Directeur école Claude Monet	X
M. Cyril TOURNIER	Principal adjoint du collège Anatole France	X
Mme Carole LUX	Principale du groupe scolaire Claude Monet	X
M. Xavier COURBIN	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré FSU SNUipp	X
Mme Garlonn DUPOIRIER	Suppléante	
M. Pierre-Emmanuel BOCCARD	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré FSU SNUipp	X
M. Iannis LAVAL	Suppléant	
Mme Annelise CARRIE	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré SE-UNSA	
Mme Charlotte GUENARD	Suppléante	X
Mme Julie ROUVIERE	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré SE-UNSA	X
Mme BRILLANT Nadège	Suppléante	
Mme Rozenn CROS	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP	X
Mme Pilar GARCIA BREA	Suppléante	
M. Frédéric TARON	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP	X
M. Augustin BALLOT	Suppléant	X
Mme Béatrice OUAKNINE	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP	
Mme Perle GUICHENDUCQ	Suppléante	
Mme Tiphaine RETNANI	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP	X
Mme Rhaliba BENBRIK	Suppléante	

M. Mohamed AISSAOUI BENNANI	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP	X
M. Quentin BONNEFOY	Suppléant	
Mme Sophie STREBLER	Représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 1° degré UNSA A&I	X
Mme Bérangère BOUTAULT DE RUSSY	Suppléante	
M. Hamid EL MIR	Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré	X
M. Mustapha ASKOUR	Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré	X
M. Karim ZADI	Représentant des parents d'élèves 1° degré APEEF	X
Mme Lamia JOUNDY	Suppléante	
Mme Rajaa BENBADRI	Représentante des parents d'élèves 1° degré PEEP	X
Mme Naziha KHELIL	Suppléante	
Mme Saoussane DIOURI	Représentante des parents d'élèves 1° degré PEEP	X
M. Renaud GUILLON	Suppléant	
Mme Meriem ZOUBIRI YAMANI	Représentante des parents d'élèves 1° degré UCPE	X
Mme Marion PONSONNET	Suppléante	
M. Younes ELHIMDY	Représentant des parents d'élèves 2° degré APEEF	X
M. Amin BELARBI	Suppléant	
Mme Zineb FASSIHI	Représentante des parents d'élèves 2° degré PEEP	X
Mme Sofiya FQIH BERRADA	Suppléante	
Mme Soumaya KADAOU ET TOUIL	Représentante des parents d'élèves 2° degré UCPE	X
Mme Zineb SLAOUI	Suppléante	
Mme Kawtar SERRAJ	Représentante des parents d'élèves 2° degré UCPE	
Mme Leila MOUDDEN ADDAHRI	Suppléante	X
Lina BEN SASSI	Représentante des élèves	X
Sara HAJJAR	Suppléante	
Inès CANALS	Représentant des élèves	X
Dalia ALAMI	Suppléante	
Ghalia AMOR	Représentante des élèves	X
Meriem MIKOU	Suppléante	
Yanis EL GHAZI	Représentant des élèves	X
Jad KARKOUBI	Suppléant	

Membres du conseil de groupement de gestion présents à titre consultatif :

M. Aymeric CHUZEVILLE	Monsieur le Consul Général de France à Casablanca	
Mme Nathalie SOIRAT	Madame la Consule Générale Adjointe	X
Mme Nadine LORENZO	Proviseure adjointe 2nd cycle lycée Lyautey	X
Mme Sylvie DISPA	Proviseure adjointe 1er cycle lycée Lyautey	X
M. Cédric ALBY	Agent comptable	X
Mme Pauline CREMADEILLS	Secrétaire générale adjointe	X
Mme Sofia ABABOU	Responsable Ressources humaines	

Mme Bahia EL QUORTOBI	Responsable administrative et financière	
Mme Catherine HOC BACHELET	Directrice élémentaire école Molière	X
M. Gilles DAGESCY	Président du conseil consulaire	X
M. Abdelghani YOUMNI	Conseiller consulaire Français du Monde	X
M. El Mehdi REDDAD	Conseiller des Français de l'étranger	
M. Mohamed OULKHOUIR	Conseiller des Français de l'étranger	
Mme Ghislaine EL OUAFI	Conseillère des Français de l'étranger	
M. Ahmed MERNISSI	Président ALFM	
M. Fayçal KADMIRI	Président de l'Association des anciens élèves du lycée Lyautey	X
M. Bruno POLIZZI	Secrétaire général de l'Association des anciens élèves du lycée Lyautey	
M. Abdellah BELEMLIH	Président PEEP	X

La séance du conseil de groupement de gestion commence à 17h20.

Le proviseur débute la séance en demandant à chacun des membres de se présenter brièvement.

Il explique ensuite la composition du conseil de groupement de gestion :

- 12 membres de l'administration
- 12 membres représentants des personnels (enseignants 1^{er} et 2^o degré & ATOSS 1^{er} et 2^o degré)
- 12 membres usages (parents d'élèves 1^o et 2^o degré & élèves)

Une co-secrétaire de séance est désignée, Madame Julie Rouvière, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 1^o degré SE-UNSA.

Une représentante des parents d'élèves UCPE commence par lire une déclaration liminaire. Cette déclaration est annexée au procès-verbal.

Les représentants des personnels lisent ensuite une déclaration liminaire en intersyndicale. Ce document est également annexé au procès-verbal

Le représentant des parents d'élèves 2^o degré APEEF fait ensuite une déclaration par laquelle il regrette et dénonce le manque de visibilité croissant auquel sont confrontées les familles ainsi qu'une rupture du contrat de confiance instauré. Le manque de vision stratégique de l'agence les place dans l'incertitude quant à l'avenir des fonds (provisions pour investissement immobilier). Cette situation constitue une ligne rouge. Il estime difficilement concevable de mobiliser ces provisions pour couvrir une charge imposée sans concertation. Bien que cette décision soit globale, la qualité des rapports entre la France et le Maroc devrait justifier l'adoption de mesures spécifiques pour le réseau des EGD marocains. Il en conclut que les décisions prises lors du CA de l'AEFE le 18 décembre dernier aura pour effet de ne maintenir que les établissements en capacité de générer suffisamment de profits pour absorber leurs propres charges. D'autre part, il comprend et enregistre avec regret la démotivation du personnel. Il termine son propos en déclarant garder espoir que le cas du Maroc et celui des familles soient préservés.

Le conseiller consulaire Français du Monde interroge avec anxiété l'avenir des EGD et explique qu'il souhaite aborder trois points. Le premier concerne la hausse des frais de scolarité : il considère que l'augmentation de ces frais est normalement conditionnée par des motifs économiques (variation de taux de change, inflation, investissements, etc.) or, aucun de ces motifs n'est invoqué pour justifier une révision à la hausse. Le second point concerne les cotisations de pensions civiles : l'exercice envisagé relève selon lui du paradoxal puisque les cotisations des fonctionnaires qui devraient, explique-t-il relever de l'Etat sont répercutées sur les EGD. Le troisième point concerne la gouvernance : il observe que les votes qui ponctuent les CGG n'ont pas d'impact réel et ce malgré la transmission des procès-verbaux à l'Agence : ne peut-on parler ici de dysfonctionnement demande-t-il?

Une représentante des parents d'élèves 2^o degré UCPE sollicite officiellement la mise en place du vote électronique pour les élections du conseil de groupement de gestion de l'exercice 2026-2027.

Le proviseur promet d'en refaire la demande. Il poursuit en expliquant qu'il sera indispensable de réfléchir à l'organisation du Pôle pour concilier les impératifs budgétaires avec les besoins pédagogiques, techniques et humains. Il rappelle que la France continue d'injecter une quinzaine de millions d'euros dans le Pôle et observe que la hausse proposée conduira, au final, à un montant de droits de scolarité qui restera inférieur à ce que propose la plupart si ce n'est tous les autres établissements homologués du réseau marocain. Il observe d'autre part que la hausse envisagée est en deçà de ce que proposent les autres Pôles puis termine en évoquant le SPSI en estimant que les travaux devront se faire puisque chaque mois qui passe les rend de plus en plus nécessaires.

I. Approbation de l'ordre du jour

Le proviseur soumet l'ordre du jour au vote des membres du conseil de groupement de gestion.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré fait remarquer qu'il n'y a pas de règlement intérieur de la caisse de solidarité à l'ordre du jour alors que le document est présenté en amont du conseil.

Le proviseur explique que le règlement n'est pas encore terminé et ne sera pas voté lors de ce CGG : une version plus aboutie sera proposée pour le prochain CGG.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré SE-UNSA indique ensuite que les membres n'ont reçu aucun document concernant la carte des emplois alors que ce point figure à l'ordre du jour.

Le proviseur explique que ce point sera évoqué à chaque réunion et ce d'autant plus que la tenue de la CCPL en décembre a débouché sur d'importants mouvements de personnels détachés. A ce jour, pas de votes prévus en matière de carte des emplois.

Le représentant des parents d'élèves 2° degré APEEF souhaite connaître le lien entre la caisse de solidarité et le CGG. Il ne comprend pas la raison pour laquelle le règlement de cette instance doit être voté durant le CGG.

Le proviseur indique qu'il est nécessaire de présenter un règlement car il s'agit d'argent public.

La secrétaire générale explique que, conformément à la circulaire de l'AEFE, la mise en place d'une caisse de solidarité nécessite l'établissement d'un règlement fixant ses modalités de fonctionnement.

Le proviseur observe que si les choses continuent ainsi la Fondation Lycée Lyautey deviendra le contributeur majoritaire puisque les fonds apportés le sont essentiellement par ladite association. Aussi ne lui semble-t-il pas déraisonnable d'envisager une hypothèse susceptible de permettre à la Fondation Lycée Lyautey de participer à la commission.

Une représentante des parents d'élèves 1° degré PEEP demande des précisions concernant les hypothèses envisagées pour le budget.

Le proviseur indique qu'il faut retenir un nombre d'élèves s'élevant à 8 400 avec cependant une variante au niveau du budget avec des fermetures de classes.

Une représentante des parents d'élèves 1° degré PEEP estime que la hausse de la part patronale des pensions civiles à la charge des établissements, qui passera de 35 % à 50 % d'ici 2027, rend la trajectoire de 6 % prévue pour 2026 insuffisante pour garantir une visibilité pluriannuelle.

Le proviseur explique que des réunions avec les représentants des personnels et les représentants des parents se déroulent deux fois par an, au printemps et à l'automne, pour parler des trajectoires financières. Cette réunion n'a pas pu se faire cette année à l'automne. Il sera certainement possible de commencer à réfléchir à une trajectoire triennale au printemps, estime-t-il.

Une représentante des parents d'élèves 1° degré PEEP s'inquiète de voir se profiler une augmentation à deux chiffres.

Le proviseur répond que cela fera l'objet d'une réunion ultérieure plus précise puis souligne que l'EGD Casablanca Mohammedia fait partie des EGD les moins mal « armés » pour traverser la situation actuelle.

La représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 1° degré UNSA A&I ainsi que la directrice de l'école Bizet rejoignent le conseil vers 18h00.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP revient sur la carte des emplois et déplore l'absence de partage d'informations. Il estime que les postes de détachés faisant l'objet de mouvements sont répertoriés. Il serait donc envisageable de communiquer une vision globale de ces évolutions, même si ces données restent susceptibles d'être ajustées.

Le proviseur explique que, les choses bougent sans cesse, ainsi, par exemple, un poste qu'il pensait voir « récupéré » par l'Agence en SVT est finalement conservé. Il s'attendait également à des postes « gelés » et pour l'instant aucun ne l'est. Il souligne d'autre part que l'avancement de la date de la CCPL constitue un vrai point positif.

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II. Approbation du compte rendu du CGG du 6 octobre 2025

Le proviseur demande si des personnes souhaitent faire des remarques concernant le projet de compte rendu du CGG du 6 octobre 2025.

Le représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré demande une suppression de phrase au niveau de la page 4 :

« Il explique ensuite que, pour un effectif stable de 8 400 élèves au niveau du Pôle, l'objectif, pour ce qui concerne les ressources humaines, est bien de préserver le nombre total de personnels. Il observe que concernant le ratio entre les personnels "détachés" et ceux sous contrat "PDL" celui-ci bougera probablement car il serait surprenant que le Pôle ne soit pas invité, dans les mois à venir, à fermer des postes de détachés. Dès lors que le nombre de PDL créés serait égal au nombre de postes de détachés fermés, le nombre total de personnels resterait identique. »

Cette suppression est acceptée.

Le proviseur soumet ensuite au vote le compte rendu du dernier CGG.

Votants : 36	Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 2
--------------	-----------	------------	-----------------

III. Constitution des instances

Le proviseur présente les tableaux des instances qui ont été complétés.

Commission CHSCS : les parents d'élèves ainsi que les élèves sont invités à désigner leurs membres dans les prochains jours.

Commission CHSCT : Monsieur Muller, directeur de l'école Claude Bernard, s'ajoute aux représentants de l'administration, la commission est donc complète

Caisse de solidarité : les représentants des personnels enseignants considèrent qu'une base de six membres (deux enseignants pour le primaire, trois pour le secondaire, une ou un collègue pour les personnels non enseignants) conviendrait. Pour les usagers, 3 parents d'élèves représenteraient le 1er degré et 3 parents d'élèves représenteraient le 2nd degré. Les parents d'élèves sont ensuite invités à désigner leurs membres dès que possible.

Le proviseur procède au vote de la commission CHSCT.

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

IV. Budget rectificatif n°2 (BR2 2025)

La secrétaire générale présente un document qu'elle projette aux membres du conseil de groupement de gestion. Le budget rectificatif n°2 est exécutoire en décembre 2025. Ce budget est un « morceau » du budget de l'Agence qui est composé du budget des services centraux et des budgets des EGD.

En matière de dépenses, l'ajustement budgétaire se concentre sur trois axes : la masse salariale, les dépenses de fonctionnement et les investissements.

Un représentant des parents d'élèves 2nd degré APEEF déplore d'être actuellement en 2026 et de parler de budget de 2025.

La secrétaire générale explique qu'il y a un décalage temporel (décalage du CA de l'Agence) et que le BR2 doit tout de même être présenté afin que les membres du conseil soient informés.

Concernant les dépenses :

La masse salariale est revue à la hausse pour un montant de 1 200 000 MAD (transformations de 9 postes de détachés en PDL + vacations EMAD).

Le budget initial s'élevait à 178 400 000 MAD et on constate finalement une diminution de 7 200 000 MAD, soit un total équivalent à 171 200 000.

Les dépenses de fonctionnement ont été contenues grâce à la maîtrise des dépenses de viabilisation et aux mises en concurrence des différents marchés dont le coût a été maîtrisé.

L'inflation s'est ralentie par rapport à 2024.
Le pôle a été mutualisateur du MAMUM et du TOURMED.

Concernant les investissements, des montants de chantiers d'été se sont révélés être un peu en-dessous des estimations initiales des architectes, d'autres au-dessus.

Le reliquat de dépenses possibles sur le marché informatique s'effectuera sur le 1er semestre 2026 pour les remplacements d'urgence pour atteindre le maximum (8,6 MMAD).

Le marché de mobilier est entièrement consommé (4,8 MMAD).

Les dépenses d'investissement sur l'exercice sont plus importantes qu'en 2023 et 2024.

En matière de recettes :

Les ajustements budgétaires sont à la hausse pour les DPI (+ 5,54%), les droits de scolarité (+ 0,36%), autres recettes (+ 26,75% en grande partie car les voyages sont plus onéreux +0.5 MMAD et que les indemnités journalières ont doublé).

Les recettes sont ainsi à la hausse avec + 4 396 376 MAD, soit un total de 396 409 899 MAD.

Le solde budgétaire estimé de fin d'exercice est donc de 145 389 899 MAD, la capacité d'autofinancement de 145 371 527 MAD et le fonds de roulement de 853 933 690 MAD.

Le conseiller consulaire Français du Monde pose une question concernant les DPI. Il explique que des familles boursières paient les DPI et peinent à se faire rembourser ensuite. Il demande s'il y a un dispositif mis en place pour s'assurer du remboursement de ces familles.

L'agent comptable explique que, lorsqu'une famille boursière est identifiée, elle est invitée à verser au maximum 50 % des frais de scolarité et des DPI. La facturation est ensuite ajustée en fonction des éléments définitifs. A partir du moment où les services centraux notifient l'attribution des bourses, le trop perçu est remboursé aux familles ou déduit des frais de scolarité.

Le proviseur précise que les familles sont bien souvent informées avant que l'établissement ne le soit lui-même. Il peut donc y avoir un décalage temporel plus ou moins long.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNEP interroge la direction sur le montant et l'évolution des sommes reversées aux services centraux, regrettant un manque de visibilité sur ces données.

L'agent comptable explique que le fonds de roulement inclut tous les flux internes (flux entrants et sortants) depuis le 1er janvier 2021. L'Agence a demandé récemment de neutraliser, au titre de l'exercice 2025, tous les flux internes depuis 2021. En effet, la forte inflation dans certains pays risquerait de donner une image faussée du budget réel. Il s'agit d'éviter les variations des monnaies étrangères. Il explique ensuite que l'introduction de la nouvelle contribution à la pension civile à la charge du Pôle augmentera le volume des flux sortants. Il s'agira donc d'évaluer l'alourdissement de la charge financière globale. Le transfert des fonds vers l'Agence s'effectue sur un compte libellé en euros. Deux campagnes annuelles de transfert de devises seront organisées. L'Agence demande à Bercy des dérogations afin d'obtenir des comptes bancaires locaux.

La secrétaire générale précise que les montants transférés sont arrêtés par l'AEFE au vu des comptes financiers.

Une représentante des élèves demande ensuite pourquoi un enfant français en France ne paie pas l'école et pourquoi il doit la payer au Maroc ?

Le proviseur explique que le réseau français à l'étranger a été, pour nombre d'établissements, « construit » par des parents ou des entreprises, et au fur et à mesure que le temps a passé, l'Etat a engagé de l'argent.

En France, il existe trois types d'écoles :

- Le Public : entièrement payé par l'État.
- Le Privé "sous contrat" : les parents paient une partie des frais.
- Le Privé "hors contrat" : l'État ne donne rien.

Dans le cas de notre établissement (EGD), l'Etat français participe au financement à hauteur d'environ 1 800 € par élève et par an.

La consule générale adjointe complète les propos et explique, qu'en effet, les écoles ne sont pas gratuites à l'étranger. Cependant, les familles françaises en difficulté financière peuvent solliciter le service social du Consulat de France pour obtenir des bourses. La France est le seul état européen à proposer des bourses scolaires.

La secrétaire générale poursuit son propos relatif au BR2 et indique que la trésorerie active au 31/12/2024 était de 225 931 871 MAD ce qui correspond à 239 jours de fonctionnement ; à savoir 239 jours où l'on peut fonctionner sans avoir à prélever dans la trésorerie.

Les recommandations raisonnables sont de garder l'équivalent de 90 jours (85 MMAD) et de réserver 60 % au SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) (85 MMAD) et 40 % aux investissements courants (56 MMAD).

La trésorerie estimée au BR2 2025 est de 238 700 398 MAD.

La trésorerie cumulée des différents exercices et projetée à l'issue du BR2 permettrait un taux de couverture de 44 % du SPSI qui est évalué à 20,8 M € (220 MMAD).

Le représentant des parents d'élèves 2° degré APEEF souligne que la trésorerie actuelle est plus que bien remplie et demande une révision à la baisse des frais de scolarité afin de conserver les 3% prévus initialement.

Le proviseur souligne que l'Agence ne demande pas de thésauriser un montant précis, mais elle rappelle qu'elle ne peut pas contracter d'emprunt. Il est donc impératif de disposer des fonds propres nécessaires dès le lancement du SPSI.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré fait remarquer que l'enveloppe de la masse salariale a été amputée par rapport au BR2. Il regrette la contradiction entre l'annonce récurrente de contraintes budgétaires en dialogue social et la solidité des bénéfices constatés. Il déplore les conditions de personnels qui, estime-t-il, seraient privés de leurs droits (heures supplémentaires non payées pour les non-enseignants, point d'indice gelé...)

Concernant les heures supplémentaires, le proviseur explique que la charge de travail doit être lissée sur l'année. Il ajoute que pour ce qui est de l'action de thésauriser, les travaux ne pourront être conduits que si l'argent est suffisant. Il poursuit en expliquant que : d'une part, les parents réclament légitimement des locaux modernes et un remplacement effectif des enseignants, d'autre part, les agents demandent une meilleure reconnaissance salariale. Face à ces attentes, il observe que l'État continue d'investir mais n'a probablement plus les moyens de le faire à la même hauteur qu'auparavant.

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNP déplore ce choix politique. Les priorités de la France ne sont pas l'Education Nationale ni le service public et les personnels étouffent, estime-t-elle.

Le conseiller consulaire Français du Monde juge nécessaire de repenser le modèle car la précarisation des personnels conduira à la précarisation de la qualité de l'enseignement. Il invite à se poser une question fondamentale : pourquoi y a-t-il des écoles françaises installées à l'étranger et quelle est leur mission ?

Le proviseur explique qu'il souhaite à présent présenter le budget 2026 et demande ensuite de passer à l'approbation du BR2.

Votants : 35*	Pour : 12	Contre : 8	Abstentions : 15
----------------------	------------------	-------------------	-------------------------

*Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré ne prend pas part au vote.

V. Budget initial 2026

La secrétaire générale explique souhaiter présenter le budget 2026 via un document PowerPoint. Elle rappelle : que la préparation du budget a commencé en avril 2025, que le budget de l'établissement s'agrége à celui de l'AEFE, que ce budget définit les priorités financières, qu'il établit les choix pédagogiques et immobiliers pour une année civile.

Elle présente ensuite les instructions de l'AEFE :

Au niveau des recettes :

- Viser une politique de tarification linéaire.
- Viser une augmentation qui tienne systématiquement compte de l'inflation sur deux ans (référence taux FMI).
- Encadrer strictement la politique d'exonération des droits de scolarité.

• Au niveau des dépenses :

- La progression de la masse salariale et du fonctionnement doit être inférieure ou égale à la progression des recettes.
- Toute augmentation de plus de 10% d'une enveloppe, en y incluant l'inflation, doit être expliquée.

Le budget prend en compte un contexte avec une inflation de 2,3 % prévue par le FMI pour 2026 et 2.2 % en 2027.

Elle explique que l'inscription au budget 2026 est de 8 412 élèves en moyenne avec la projection d'un maintien à 8 400 élèves en 2027 et 2028.

Les besoins : équipements pédagogiques à maintenir (informatique, mobilier, matériels), maintien d'un parc immobilier en bon état, trésorerie de 60 jours minimum, SPSI évalué à 20,8 M€ à financer pour la restructuration du collège Anatole France et des écoles Ernest Renan, Théophile Gautier, Georges Bizet.

Les constats : augmentation de la masse salariale (+ 9 ETP pour compenser les fermetures de détachés) +5,7% BR2 2025\COFI 2024, dépenses de fonctionnement (voyages plus onéreux, nouveaux contrats de maintenance) +13% BR2 2025\COFI 2024, investissement (achat >= 500 € HT ou amélioration du bâti) (travaux d'envergure et études) + 64% BR2 2025\COFI 2024.

Les recettes :

Droits de 1ère inscription : Stabilité à 30 000 MAD.

Droits de scolarité : augmentation pour permettre l'investissement et ne pas amputer la trésorerie + 3%.

Augmentation des recettes (droits de scolarité + DPI) en moyenne pondérée = +3 % entre BI 2025 et BI 2026.

Des échanges s'engagent pendant plusieurs minutes. Ils s'articulent autour de l'augmentation des droits de scolarité d'un montant de + 3% au BI 2026 et qui, via le BR1 2026, seront d'un montant final de + 6%.

Une représentante des parents d'élèves 2nd degré UCPE fait remarquer que le SPSI n'est toujours pas acté.

La secrétaire générale poursuit sa présentation :

Total recettes pour l'établissement \ BI 2025: 12,1 MMAD soit + 3,1%.

Les dépenses :

- Personnel : prise en compte des 9 ETP créés en 2025 et des revalorisations de 2025 sur 12 mois, du GVT, de valorisations 2026, de transformation de 5 détachés en 5 PDL, de primes exceptionnelles de retraite, le tout sur une base de 440 ETP.
- Fonctionnement : prise en compte de « gros » marchés pluriannuels à renouveler, du maintien du volume de voyages scolaires, du maintien des dotations pédagogiques aux établissements, de travaux de maintenance et d'embellissement.
- Investissement : prise en compte de travaux de rénovation et de grosse maintenance, de l'investissement en mobilier de classe et en matériel informatique, des retenues de garanties restant dues (1 MMAD), du report de 4 MMAD non consommés en 2025. Le SPSI n'est pas inscrit au BI.

La trésorerie :

- Solde budgétaire 2026 : 146 631 764 MAD
- Solde flux AEFE : -159 886 404 MAD
- Evolution trésorerie 31/12/2026: -13 254 640 MAD (prise en compte de la nouvelle donnée des pensions civiles)
- Estimation trésorerie active au 31/12/2026 : 225 445 758 MAD
- Estimation FDR : 1 000 565 454 MAD
- Estimation BFDR : 775 119 696 MAD

Nouveauté 2026 :

L'AEFE devant absorber une baisse de subvention de la part de l'Etat, se voit contrainte de demander aux EGD de participer au financement de la pension civile des détachés à hauteur de 35% en 2026, soit une augmentation des flux de décaissement de 30 MMAD pour le pôle.

Conséquence :

Un exercice déficitaire et donc une trésorerie amputée de 13,2 MMAD.

Mesures pour palier partiellement le déficit lors du BR 1:

- l'augmentation des tarifs de droits de scolarité de 3% supplémentaires soit +6% sur 2026.

- Minorer l'enveloppe d'investissement de 4 MMAD (ces 4 MMAD étaient un report du BI 2025) pour revenir au rythme de croisière de 30 MMAD.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2^e degré SUD - SNES-SNP regrette que les personnels de droit local subissent une double peine : non seulement le point d'indice est gelé mais en plus ils voient une augmentation des frais de scolarité pour leurs enfants. Il pose alors la question : comment voulez-vous être attractifs ?

Le proviseur souligne que l'attractivité du Pôle employeur reste solide. Il observe que les mouvements de personnel se font essentiellement des partenaires vers l'EGD, et non l'inverse.

L'Inspectrice d'Académie renchérit et affirme que la qualité des enseignements dans les EGD est excellente.

Une représentante des parents d'élèves 1° degré PEEP déplore une nette perte de qualité. Les frais de scolarité s'envolent alors que les moyens humains et matériels s'effondrent. Elle explique qu'il est urgent de repenser le modèle éducatif et ne plus se contenter de solliciter le portefeuille des parents.

Le proviseur observe que « l'incapacité » d'emprunt est une vraie problématique. Concernant la « perte de qualité » l'EGD d'aujourd'hui doit composer avec des établissements qui n'existaient pas au début des années 90 ce qui semble conduire à des comparaisons. Il rappelle également la venue de la Directrice Générale de l'Agence deux ans auparavant : à la question posée par un représentant des familles « Comment voyez-vous l'avenir de l'Agence », la réponse avait été « Avec vous, mais avec moins d'argent public qu'auparavant ».

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré indique qu'il n'y a pas de remise en cause de la qualité de l'enseignement. En revanche, la motivation du personnel est en train de baisser (incertitude, conditions,...).

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré SE-UNSA déplore que la politique actuelle soit seulement de remplir les classes au maximum. Les classes trop chargées ne sont pas raisonnables dit-elle.

Le conseiller consulaire Français du Monde interroge : va-t-on augmenter tous les ans de 6 % les frais de scolarité ?

Le proviseur explique que pour l'instant seule l'augmentation de 6% est actée pour 2026. Pour la suite, les travaux visant à établir une trajectoire triennale commenceront au printemps.

La secrétaire générale reprend la présentation.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 2° degré SUD - SNES-SNP demande « Que dites-vous à un nouveau personnel dont les enfants sont scolarisés au lycée ? Entre le gel du point d'indice, l'augmentation des frais de scolarité et une inflation de 2,3 %, leur pouvoir d'achat s'effondre. Cette précarisation semble pourtant laisser le Pôle et l'Agence indifférents ».

Le proviseur rappelle que le devenir des EGD est une question politique et invite, concrètement et localement, chacune et chacun à prendre de soin de l'EGD qui leur tient à cœur. Il dit comprendre que beaucoup estiment que les véritables enjeux « se jouent » ailleurs. Sur le terrain, il importe de continuer d'essayer de faire du mieux possible, de se concentrer sur le progrès des élèves, sur le plaisir d'enseigner et sur les fondamentaux qui font de nos EGD ce qu'ils sont.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré FSU SNUipp évoque des disparités de traitement concernant les indemnités entre les différents pôles, notamment pour des missions comme les JPO ou la gestion de coopératives. Il explique que, bien que le budget soit contraint, une reconnaissance, via l'attribution de quelques heures de décharge ou indemnités permettrait de valoriser l'engagement des collègues et maintenir la dynamique des écoles.

Le proviseur prend bonne note de ce point et poursuit le fil de la présentation

Une représentante des personnels d'enseignement et d'éducation 1° degré SE-UNSA demande s'il est vraiment nécessaire de poursuivre la présentation étant donné que les personnels connaissent déjà l'augmentation de 6%. Elle indique que le résultat du vote est également prévisible : votes « contre » sauf pour l'administration qui votera « pour ».

La secrétaire générale termine et conclut la présentation du budget :

L'investissement est financé par le budget, sans puiser dans la trésorerie.

Au BR1, ajustement des tarifs et de l'investissement au niveau budgétaire pour palier l'augmentation des flux en décaissement des services centraux.

Au BR1, en dépenses, éventuel ajustement de la masse salariale en fonction des fermetures de postes de détachés.

Le compte financier 2025 devrait permettre de dégager un excédent de trésorerie qui viendra également compenser le déficit de l'exercice 2026.

Une projection triennale sera à l'étude pour absorber à terme la totalité des déficits budgétaires tout en préservant la qualité de vie du groupement.

Une suspension de séance est demandée à 20h43 par les représentants des personnels.

La séance reprend ensuite à 20h52.

Un représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service 2° degré déplore que depuis le début de la réunion, ne sont mentionnés que des hausses de frais de scolarité et une compression de la masse salariale. Face au manque de considération, les représentants des personnels refusent de cautionner ces décisions, et, en signe de protestation, annoncent ne pas vouloir prendre part au vote avant de quitter la réunion.

Neuf représentants des personnels quittent alors le conseil. Seuls les représentants UNSA restent.

Le représentant des parents d'élèves 2° degré APEEF explique que l'ensemble des représentants des parents d'élèves ne voient pas l'intérêt de continuer à participer à ce conseil. Ils choisissent alors de se retirer de toute délibération et quittent le conseil à leur tour.

Votants : 19*	Pour : 12	Contre : 7	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

*Sont présents pour le vote : les 4 représentants des élèves, 3 représentants des personnels ainsi que l'administration (12)

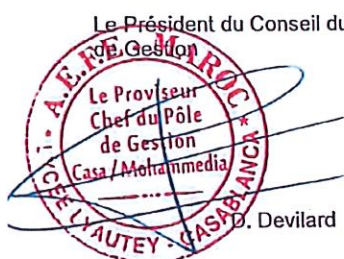
VI. Carte des emplois

Ce point n'a pas été abordé durant le conseil.

VII. Questions diverses

Les questions diverses n'ont pas été évoquées pendant le conseil, les réponses ont été apportées ultérieurement. Les réponses à ces questions sont jointes en annexes.

La réunion du conseil de groupement de gestion prend fin à 21h00.



La secrétaire de séance

S. Lemonnier

La co-secrétaire de séance

J. Rouvière

P.J. :

- Déclaration liminaire UCPE
- Déclaration intersyndicale des personnels
- Commissions CHSCT et CHSCS
- Présentation du BR2
- Présentation du BI 2026
- Réponses aux questions diverses



Casablanca, le 15 janvier 2026

Monsieur le Proviseur et Chef de Pôle,
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Groupement de Gestion,

L'UCPE/FCPE souhaite par la présente alerter sur une situation critique et exprimer l'incompréhension croissante des familles.

1. Une rupture assumée aux conséquences graves

Le réseau des EGD au Maroc, et plus précisément le pôle de Casablanca-Mohammedia, vient de franchir le cap d'une crise conjoncturelle pour entrer dans une **rupture organisée et assumée**. Ses conséquences sont graves pour les familles et pour la continuité du service public éducatif français à l'étranger. Les familles se sentent prises en otage, réduites à une variable d'ajustement budgétaire unique, d'un système sous-financé et sans véritable pilotage.

2. Principes fondateurs et contradictions flagrantes

Nous rappelons les principes clairs, piliers de notre fédération et exigences constantes des familles :

- **Refus du transfert des charges patrimoniales de l'État vers les familles :**
Les établissements en gestion directe occupent **un patrimoine public**. Sa **rénovation** et sa **mise aux normes relèvent de la responsabilité du propriétaire public**, et non des usagers. Ce principe, pourtant rappelé sans relâche, n'est jamais entendu.
- **Des contradictions choquantes :**
D'un côté, les projets immobiliers du pôle sont gelés, sans calendrier, dans le cadre d'un **SPSI (2022-2026)** arrivant à son terme. De l'autre, depuis 2022, des hausses de scolarité sont imposées aux familles pour financer des travaux "urgents" extraits de ce même SPSI et pour "se tenir prêts". Les questions restent sans réponse : **Qu'a-t-on fait ? Que reste-t-il à faire ? Jusqu'à quand ?**

- Des prévisions inflationnistes démenties par les faits :

Pour 2025, les prévisions du FMI évoquaient 2,3 % d'inflation. Les données de Bank Al-Maghrib montrent une inflation réelle de 0,8 %. **Question légitime : quelle compensation est prévue pour les familles, puisque les hausses reposent sur des prévisions erronées ?**



3. Une gouvernance et un pilotage qui interrogent

Créée en 1990, l'AEFE est postérieure à des établissements EGD historiques, comme le pôle **centenaire** de Casablanca-Mohammedia.

- **Quelle valeur ajoutée ?** Les familles s'interrogent sur l'utilité concrète de cette tutelle alors que les effectifs baissent, le nombre d'enseignants détachés diminue, les subventions se réduisent et les heures de cours non dispensées augmentent. Pourtant, les droits de scolarité augmentent.
- **Concurrence interne et déséquilibre.** Le développement d'une offre scolaire concurrente, encouragée par la tête du réseau sans mécanisme de régulation, a fragilisé les EGD historiques. La baisse d'effectifs, comme à l'école Claude Bernard, engendre un **manque à gagner durable. À combien est-il chiffré et quel est son impact sur les tarifs ?**
- **Des décisions imposées, sans réelle concertation.** Le vote du 18 décembre 2025 au Conseil d'administration de l'AEFE, qui s'est soldé par une égalité parfaite (**17 voix contre, 17 pour**), illustre un **passage en force** : les difficultés budgétaires de l'Agence sont désormais transférées aux établissements, et par conséquent, aux familles. Cette décision, actée malgré l'opposition de la moitié des administrateurs, confirme le **rôle marginalisé et sous-estimé** des représentants des parents au sein d'une instance pourtant censée associer les partenaires. Le transfert de 35 % de la charge des pensions civiles des personnels détachés vers les budgets des établissements est **inacceptable**. Ces personnels étant des **fonctionnaires de l'État français**, le financement de leur pension relève de la seule responsabilité de leur **employeur public**, et ne saurait en aucun cas être supporté par les familles.

4. Des choix tarifaires qui creusent les inégalités

Le passage aux hausses en pourcentage, supposé plus équitable, a en réalité aggravé les écarts entre nationalités, au détriment des familles marocaines et tierces.

- **Écarts croissants.** Sur 15 ans, le différentiel moyen entre droits de scolarité des Français et des autres nationalités a augmenté de 20%, atteignant jusqu'à 12 500 DH au lycée. Dans le même temps, les subventions de l'État ont baissé de plus de 32%. **Jusqu'où creuser ces écarts, et comment les justifier ?**
- **Incohérence des catégories.** En 2021, le pôle a ouvert des petites sections, générant un surcoût. Pour 2024, les maternelles ont été épargnées d'une hausse de 3%. **Cette catégorie paie-t-elle réellement son coût ?**



Face à des établissements concurrents qui pratiquent un tarif unique maternelle/élémentaire, **comment préserver notre attractivité ?**

- **Une solidarité dévoyée.** Le principe de solidarité ne peut servir de paravent à l'injustice. Les hausses en pourcentage créent une iniquité structurelle dont sont victimes les familles marocaines et tierces.

- **Trésorerie confortable, effort immédiat sur les familles.**

L'AEFE recommande une trésorerie de 90 jours. Notre pôle dispose d'une trésorerie très confortable, lui permettant de répondre aux exigences en préservant les familles. **Pourquoi imposer une hausse de 6% sans la mobiliser suffisamment ? Pourquoi faire porter l'effort immédiatement et systématiquement sur les familles ?**

5. Le droit à une visibilité pluriannuelle

L'UCPE/FCPE ne conteste ni les besoins des établissements, ni la nécessité d'anticiper. Elle conteste **la méthode, l'incohérence et le transfert systématique des responsabilités de l'État vers les familles**, sans visibilité, ni équité ni gouvernance partagée. Ce modèle n'est ni soutenable, ni acceptable.

De 2011 à aujourd'hui, les droits de scolarité ont augmenté en moyenne de plus de 77%. Les capacités financières des familles s'épuisent, l'accès aux bourses se rétrécit. Les familles ont plus que jamais **le droit à une visibilité pluriannuelle** avant d'engager leurs enfants dans un système qui se défait de son rôle de service public et qui, pour les nationalités tierces, rend toute réorientation vers le système local extrêmement complexe.

Nous attendons des réponses claires et un véritable dialogue sur ces points fondamentaux.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les élus UCPE/FCPE au CGG du pôle Casablanca-Mohammedia



Déclaration Liminaire intersyndicale pour le conseil de groupement de
gestion du pôle Casablanca-Mohammedia jeudi 15 janvier 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Nous sommes en janvier, c'est la période des vœux et nous vous présentons nos meilleurs vœux. Hélas, et suite au CA de fin d'année, nous ne pouvons que présager d'un avenir bien sombre pour l'AEFE.

On nous ressasse sans cesse qu'une réforme est nécessaire pour sauver ce réseau historique et pourtant nous soulignons beaucoup d'incohérences dans ce que l'on veut nous faire avaler.

Nous ne sommes pas dupes. Ce sont d'abord les objectifs irréalisables du CAP 2030, imposés sans moyens à la hauteur, puis le retranchement répété et continu des dotations budgétaires de l'État, qui ont conduit l'Agence dans l'impasse actuelle.

Il convient de le rappeler avec force : le retranchement de 33 millions d'euros de crédits à l'été 2017 a constitué un tournant décisif, portant un coup majeur à l'Agence, que certains persistent encore à minimiser.

Les établissements du réseau ont pourtant d'excellentes performances, et ces performances ne pourront pas être maintenues avec un désengagement de l'état et un budget sacrifié. Un établissement scolaire a besoin, entre autres, de personnel formé pour accomplir la lourde mais riche mission de la formation des élèves.

Dans la continuité de ces incohérences, nous souhaitons rappeler que le vote qui nous est demandé aujourd'hui pose un véritable problème de fond démocratique.

En effet, le budget 2026 a déjà été arrêté et acté lors du Conseil d'administration du 18 décembre. Les conditions dans lesquelles ce vote a été adopté, notamment le recours à la voix prépondérante du président de l'Instance, interrogent et soulèvent de réelles questions quant à la légitimité du budget ainsi validé.

Aujourd'hui, le Conseil de groupement de gestion est appelé à se prononcer sur un budget déjà verrouillé, sans réelle possibilité d'amendement. Dans ces conditions, ce vote s'apparente davantage à une simulation de démocratie qu'à un véritable espace de concertation et de dialogue.

Malgré tout cela, nous avons étudié avec attention les documents préparatoires au CGG et constatons que le pôle, comme l'ensemble des établissements du réseau, subit de plein fouet cette politique. Nous souhaitons donc formuler quelques remarques à ce sujet. Si les documents présentés affichent un excédent, celui-ci ne doit pas masquer une réalité plus préoccupante : l'équilibre budgétaire repose principalement sur une hausse significative des droits de scolarité, de l'ordre de 6 %, très largement supérieure à l'inflation FMI 2.3, et en contradiction avec les règles de linéarité établies par l'Agence il y a peu de temps, alors même que le point d'indice est gelé pour la première fois depuis la création de l'Agence.

Cet effort est une nouvelle fois supporté par les personnels, au détriment de leurs conditions de travail et salariales, et impacte directement le dialogue social. Les personnels deviennent ainsi une variable d'ajustement budgétaire, alors qu'ils devraient constituer le noyau dur sur lequel repose le bon fonctionnement des établissements.

Dans le même temps, la masse salariale est strictement contenue, conformément aux consignes de la tutelle. Cette logique pèse directement sur les conditions de travail des personnels et sur le fonctionnement quotidien des établissements, et affaiblit durablement la motivation professionnelle, alors même que les besoins pédagogiques et techniques demeurent élevés.

Nous dénonçons cette politique de restriction aveugle, menée sans étude sérieuse ni approche constructive avec des conséquences dramatiques pour les conditions de travail du personnel et par conséquent sur la qualité des conditions d'enseignement des élèves.

En poursuivant cette politique, l'Agence ne fait que déplacer le problème financier vers les établissements, en transférant progressivement les contraintes budgétaires au niveau local. Cette logique mettra les établissements du réseau en concurrence mais ne sera bénéfique pour aucun établissement. Cette concurrence va générer des tensions néfastes pour tout le réseau. Cette orientation fait peser un risque réel et conduira, à moyen terme, à des difficultés sérieuses de gestion locale, tant sur le plan financier que social.

Nous constatons également que les investissements restent peu lisibles pour la communauté éducative, du fait de reports et d'ajustements récurrents. Cela interroge la cohérence entre les efforts demandés et les améliorations concrètes attendues sur le terrain.

Pour toutes ces raisons, nous refusons de participer à ce vote et nous réaffirmons notre détermination à continuer à défendre le réseau, les établissements et l'ensemble du personnel, dans l'intérêt du service public d'éducation et de la communauté éducative.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Les représentants des personnels du pôle Casablanca-Mohammedia

(SUD -UMT – FSU (SNUipp, SNES , SNEP))

COMMISSION RELATIVE À L'HYGIÈNE, À LA SÉCURITÉ ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS

Membres de droit	représentants de l'administration	6 enseignants titulaires (avec suppléants)	2 ATSS (avec suppléants)	Experts
Le proviseur Didier Devillard	La secrétaire générale Laurence Robby Ménardi La responsable RH Sofia Ababou 1 principal -Carole Lux 4 directeurs: - Cécile Macaux - Nathalie GUERGUINOV - Mickaël POTTIER - Philippe MULLER	1^{er} degré : 2 (+ 2) - T Pierre-Emmanuel Boccard - S Xavier Courbin - T Charlotte GUENARD - S Annelise CARRIE 2nd degré : 4 (+ 4) - T BALLOT Augustin - S Cros Rozenn - T SOARES Véronique - S Ouaknine Béatrice - T GUICHENDUCQ Perle - S GARCIA BREA Pilar - T TARON Frédéric - S Retnani Tiphaine	- T Sophie STREBLER - S Bérangère Boutault de Russy - T: Elmir Hamid - S : Askour Moustapha	Médecin du travail Infirmière

« La CHSCT comprend un nombre égal de titulaires, représentants de l'administration et des personnels. Le nombre de titulaires représentants des personnels est fixé par le conseil d'établissement, entre 4 et 8 personnes, en étant attentif à une répartition proportionnée aux effectifs des personnels du 1^{er} et du 2nd degré.

Pour les commissions réunies au niveau du conseil de groupement de gestion, le nombre de représentants des personnels, désignés par les membres représentants des personnels au conseil de groupement de gestion, est fixé à 8 personnes.

Les représentants des personnels titulaires et suppléants sont désignés par les représentants des personnels siégeant au conseil d'établissement. Ils comprennent au moins un représentant de chaque catégorie de personnel (enseignants du 1^{er} degré, enseignants du 2nd degré et personnels administratifs et de service) ».

COMMISSION HYGIENE ET SECURITE DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

12 Membres de droit	6 enseignants (avec suppléants)	2 ATOSS (avec suppléants)	2 parents (avec suppléants)	2 élèves (avec suppléants)	Experts
Le proviseur Didier Devillard 2 principaux -Carole Lux -Didier Aribaud/ Cyril Tournier La secrétaire générale Laurence Robby-Ménardi 7 directeurs d'école - Olivier Guillochain - Philippe Muller - Nathalie Guerguinov - Mickaël Pottier - Nathalie Minassian - Catherine Hoc Bachelet - Cécile Macaux Un CPE siégeant aux CE	1^{er} degré : (2 + 2) - T Xavier Courbin - S Pierre-Emmanuel Boccard - T Julie ROUVIERE - S Charlotte GUENARD 2nd degré : (4 + 4) - T BALLOT Augustin - S Retnani Tiphaine - T CROS Rozenn - S Soares Véronique - T TARON Frédéric - S GUICHENDUCQ Perle - T GARCIA BREA pilar - S BENBRIK rhaliba	- T Sophie STREBLER - S Bérangère Boutault de Russy - T: Elmir Hamid - S : Askour Moustapha	1er degré - T Majda El Idrissi - S Jean-Philippe Fallet 2nd degré - T Hicham Bijaad - S Nora Tazii	- Yanis El Ghazi - Lina Bensassi - Jad Karkoubi	Médecin scolaire Infirmière

Les représentants de l'administration sont désignés par le Chef D'établissement, les représentants des titulaires et suppléants sont désignés par les représentants des personnels siégeant au CGG ;
 Au moins un représentant de chaque catégorie de personnel (enseignants 1^{er} degré et 2nd degré et ATOSS)
 Représentants des personnels : au moins 1 représentant de chaque catégorie de personnel nombre fixé entre 6 et 8
 Elèves, parents, → volontaires et mandatés par les élus au CGG - 2+2

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Personnel AE = CP	Fonctionnement				DEPENSES Intervention				Investissement		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
EDU1 / Excellence éducative	171 200 000,00	17 080 000,00	16 080 000,00	0,00	0,00	11 576 261,44	11 613 118,82	199 856 261,44	198 893 118,82				
EDU11 / Ressources humaines réseau	171 200 000,00	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 440 000,00	171 440 000,00				
EDU112 / Personnels de droit local	163 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 700 000,00	163 700 000,00				
EDU113 / Personnel extérieur	7 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500 000,00	7 500 000,00				
EDU114 / Autres charges de personnel	0,00	224 308,96	224 308,96	0,00	0,00	0,00	0,00	224 308,96	224 308,96				
EDU115 / Formation continue - Réseau	0,00	15 691,04	15 691,04	0,00	0,00	0,00	0,00	15 691,04	15 691,04				
EDU12 / Accueil des élèves	0,00	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	76 261,44	113 118,82	316 261,44	353 118,82				
EDU121 / Restauration des élèves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 516,00	57 516,00	57 516,00	57 516,00				
EDU124 / Infirmerie	0,00	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	18 745,44	55 602,82	258 745,44	295 602,82				
EDU13 / Pilotage pédagogique	0,00	16 600 000,00	15 600 000,00	0,00	0,00	11 500 000,00	11 500 000,00	28 100 000,00	27 100 000,00				
EDU131 / Dépenses d'enseignement	0,00	5 100 000,00	5 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 600 000,00	16 600 000,00				
EDU132 / Voyages scolaires	0,00	9 300 000,00	8 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300 000,00	8 300 000,00				
EDU133 / Actions et projets d'établissements	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00				
RES2 / Accompagner et faire vivre le réseau	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00				
RES21 / Aides à la solidarité	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00				
RES213 / Caisse de solidarité	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00				
RES26 / Promotion et communication	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00				
RES261 / Promotion et communication	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00				
SUP3 / Modernisation (support et immobilier)	0,00	28 810 000,00	29 440 000,00	0,00	0,00	23 073 738,56	20 986 881,18	51 883 738,56	50 426 881,18				
SUP32 / Immobilier, agencement et entretien	0,00	18 005 000,00	15 455 000,00	0,00	0,00	21 223 738,56	19 136 881,18	39 228 738,56	34 591 881,18				
SUP321 / Travaux et entretien du parc immobilier	0,00	4 855 000,00	2 955 000,00	0,00	0,00	20 223 738,56	18 136 881,18	25 078 738,56	21 091 881,18				
SUP323 / Aménagement immobilier	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00				
SUP325 / Viabilisation - énergie et fluides	0,00	3 400 000,00	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400 000,00	3 400 000,00				
SUP326 / Entretien mobilier et prestations externes	0,00	9 350 000,00	8 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 350 000,00	8 700 000,00				
SUP33 / Administration générale	0,00	7 300 000,00	7 300 000,00	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	7 900 000,00	7 900 000,00				
SUP331 / Equipements et fournitures administratives	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00				
SUP332 / Frais de gestion courante	0,00	4 370 000,00	4 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 370 000,00	4 370 000,00				
SUP333 / Logistique	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00				
SUP334 / Déplacements et missions	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00				
SUP34 / Informatique	0,00	1 520 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	680 000,00	680 000,00	2 200 000,00	2 680 000,00				
SUP341 / Fournitures et matériels informatiques	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	680 000,00	680 000,00	1 080 000,00	1 080 000,00				
SUP342 / Logiciels, brevets et licences	0,00	1 000 000,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	900 000,00				
SUP344 / Maintenance et hébergement informatique	0,00	120 000,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	700 000,00				
SUP35 / Opérations financières transversales	0,00	435 000,00	435 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 000,00	435 000,00				
SUP352 / Impôts et taxes	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00				
SUP353 / Charges exceptionnelles et financières	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00				
SUP36 / Prévention et sécurité	0,00	1 550 000,00	4 250 000,00	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00	2 120 000,00	4 820 000,00				
SUP361 / Travaux de sécurisation du parc immobilier	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00	620 000,00				
SUP362 / Equipements et matériels de sécurisation	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00				
SUP363 / Entretien et prestations - sécurité	0,00	1 400 000,00	4 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	4 100 000,00				
TOTAL	171 200 000,00	47 590 000,00	47 220 000,00	0,00	0,00	34 650 000,00	32 600 000,00	253 440 000,00	251 020 000,00				

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget rectificatif n°000002 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	0,00		160 864 915,65	145 389 899,00
dont Budget Principal		0,00		160 864 915,65	145 389 899,00
dont Budget Annexe	0,00	0,00		0,00	0,00
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00		0,00	0,00
Autres décaissements non budgétaires (e1)	320 092 576,20	155 817 859,37		183 818 701,88	23 196 487,00
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+-(b1)+(c1)+(e1)	320 092 576,20	155 817 859,37		344 683 617,53	168 586 386,00
ABONDEMENT de la trésorerie (l)= (2) - (1)	24 591 041,33	12 768 526,63		0,00	0,00
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	0,00	0,00		0,00	0,00
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	24 591 041,33	12 768 526,63		0,00	0,00
TOTAL DES BESOINS (1) + (l)	344 683 617,53	168 586 386,00		344 683 617,53	168 586 386,00
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)				0,00	0,00
Opérations au nom et pour le compte de tiers				0,00	0,00
Autres encaissements non budgétaires (e2)				109 408,00	
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+-(b2)+(c2)+(e2)				7 985 784,00	
PRELEVEMENT de la trésorerie (l)= (1) - (2)				0,00	0,00
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***				0,00	0,00
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)				0,00	0,00
TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (l)				7 985 784,00	

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget rectificatif n°000002 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Personnel	157 177 177,14	171 200 000,00	1 200 000,00	Subventions de l'Etat			0,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée			0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	74 468 658,59	74 466 020,00	5 966 020,00	Autres subventions			0,00
Intervention (le cas échéant)	0,00	0,00	0,00	Revenus d'activité et autres produits	386 443 745,21	398 512 984,30	5 299 461,30
TOTAL DES CHARGES (1)	231 645 835,72	245 666 020,00	7 186 020,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	386 443 745,21	398 512 984,30	5 299 461,30
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	154 797 909,49	152 846 964,30	-1 866 558,70	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	386 443 745,21	398 512 984,30	5 299 461,30	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	386 443 745,21	398 512 984,30	5 299 461,30

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	154 797 909,49	152 846 964,30	-1 866 558,70
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 450 064,12	27 196 020,00	4 196 020,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 013 145,00	1 841 000,00	641 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	50 000,00	50 000,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	262 085,30	262 085,30	262 085,30
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	174 972 743,31	177 989 899,00	1 476 376,00

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	174 972 743,31	177 989 899,00	1 476 376,00
Investissements				Financement de l'actif par l'État	0,00	0,00	0,00
	19 564 283,07	32 600 000,00	-6 400 000,00	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0,00	0,00	0,00
				Autres ressources	291 513,60	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	19 564 283,07	32 600 000,00	-6 400 000,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	175 264 256,91	177 989 899,00	1 476 376,00
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	155 699 973,84	145 389 899,00	7 876 376,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0,00	0,00	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°000002	Ecart entre le budget rectificatif n°000002 et le budget rectificatif n°000001
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	155 699 973,84	145 389 899,00	7 876 376,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	131 108 932,51	132 621 372,37	-66 068,63
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11)*	24 591 041,33	12 768 526,63	7 942 444,63
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	708 543 791,00	853 933 690,00	7 876 376,00
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	482 611 921,00	615 233 291,78	-66 069,13
Niveau final de la TRESORERIE	225 931 871,00	238 700 398,46	7 942 445,13

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annulée
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	225 931 871,63	221 204 750,39	216 481 057,64	241 154 959,64	286 234 926,29	300 329 899,60	283 875 644,67	220 310 234,73	206 010 668,81	240 010 668,81	247 125 884,01	255 525 884,01	
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>													
Subvention pour charges de service public	66 392 192,77	24 066 875,41	42 360 293,21	67 031 317,93	23 327 319,47	16 564 050,36	4 000 000,00	9 214 530,72	62 000 000,00	40 000 000,00	35 000 000,00	6 452 719,13	396 409 899,00
Subvention pour charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes budgétaires flechées	66 392 192,77	24 066 875,41	42 360 293,21	67 031 317,93	23 327 319,47	16 564 050,36	4 000 000,00	9 214 530,72	62 000 000,00	40 000 000,00	35 000 000,00	6 452 719,13	396 409 899,00
Subvention pour charges d'investissement flechées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements de l'Etat flechés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics flechés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes propres flechées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Opérations non budgétaires</i>													
Emprunts : encassements en capital	81 070,99	2 009 652,99	3 043 005,69	636 891,02	13 893 896,56	0,00	0,00	600 000,00	500 000,00	615 215,20	0,00	1 116 754,75	23 196 487,20
Prêts : encaissement en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Depôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- TVA décaissée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres encaissements d'opérations non budgétaires	81 070,99	2 009 652,99	3 043 005,69	636 891,02	13 893 896,56	0,00	0,00	600 000,00	500 000,00	615 215,20	0,00	1 116 754,75	23 196 487,20
A. TOTAL	66 473 863,76	26 976 528,40	45 403 298,90	67 688 208,95	37 021 216,03	16 564 050,36	4 000 000,00	9 814 530,72	62 500 000,00	40 615 215,20	35 000 000,00	7 569 473,86	419 605 386,20
DECAISSEMENTS													
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>													
Personnel	17 530 163,21	17 764 519,66	16 500 912,50	20 591 431,28	18 273 932,35	18 910 085,44	20 600 000,00	13 690 657,27	28 500 000,00	33 500 000,00	26 600 000,00	18 476 298,29	251 020 000,00
Matériel	13 333 033,34	14 028 529,38	13 286 691,43	15 492 625,37	13 966 175,78	13 377 831,32	15 600 000,00	12 500 688,26	14 500 000,00	15 500 000,00	15 500 000,00	12 060 444,52	171 200 000,00
Fonctionnement	2 169 394,00	3 813 826,68	2 802 070,00	4 638 170,00	4 255 367,77	4 644 778,58	3 600 000,00	616 289,61	6 000 000,00	6 000 000,00	9 000 000,00	4 408 603,79	47 230 000,00
Investissement	16 788,00	112 161,60	410 208,09	450 037,99	150 388,80	887 475,54	2 000 000,00	463 663,60	8 000 000,00	12 000 000,00	6 100 000,00	2 009 249,98	32 600 000,00
<i>Dépenses liées à des recettes flechées</i>													
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Opérations non budgétaires</i>													
Emprunts : remboursements en capital	53 670 821,79	13 945 701,49	4 228 484,40	2 006 811,02	4 552 510,37	14 308 019,85	46 785 409,94	10 423 439,37	0,00	0,00	0,00	5 916 661,14	155 817 859,37
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Depôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- TVA décaissée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	53 670 821,79	13 945 701,49	4 228 484,40	2 006 811,02	4 552 510,37	14 308 019,85	46 785 409,94	10 423 439,37	0,00	0,00	0,00	5 916 661,14	155 817 859,37
B. TOTAL	71 200 985,00	31 700 221,15	20 729 336,30	22 588 242,30	22 588 442,72	33 218 105,29	67 385 409,94	24 114 086,64	28 500 000,00	33 500 000,00	26 600 000,00	24 394 959,43	406 837 859,37
(2) SOLDE DU MOIS (fin de mois)	225 931 871,63	221 204 750,39	216 481 057,64	241 154 959,64	286 234 926,29	300 329 899,60	283 875 644,67	220 310 234,73	206 010 668,81	240 010 668,81	247 125 884,01	255 525 884,01	12 766 526,83
SOLDE ANNUEL (1) + (2)													12 766 526,83

Variation de trésorerie correspondante à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Niveaux initiaux				BR n
	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N		0,00
	2	Niveau initial du fonds de roulement		708 543 791,00
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement		482 611 919,17
	4	Niveau initial de la trésorerie		225 931 871,83
Flux de l'année	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		0,00
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		225 931 871,83
	5	Autorisations d'engagement		253 440 000,00
	6	Résultat patrimonial		152 846 964,30
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)		177 989 899,00
	8	Variation du fonds de roulement		145 389 899,00
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire		0,00
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0,00
		Variation des stocks	+ / -	0,00
		Charges sur créances irrécouvrables	-	0,00
		Produits divers de gestion courante	+	0,00
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	0,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	0,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	0,00
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	0,00
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	0,00
Niveaux finaux	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		145 389 899,00
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non		132 621 372,37
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		12 768 526,63
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		0,00
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		12 768 526,63
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		132 621 372,37
	16	Variation des restes à payer		2 420 000,00
	17	Niveau final de restes à payer		2 420 000,00
	18	Niveau final du fonds de roulement		853 933 690,00
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement		615 233 291,54
	20	Niveau final de la trésorerie		238 700 398,46
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		0,00
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		238 700 398,46
		Comptabilité budgétaire		
		Comptabilité générale		

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES									
Montants Budget N-1			Montants prévision d'exécution N-1				Montants Budget Initial N		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Personnel	178 400 000,00	178 400 000,00	171 200 000,00	171 200 000,00	177 400 000,00	177 400 000,00			Recettes globalisées
- dont contributions employeur au	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			Souventions pour charges
Fonctionnement	48 415 000,00	47 845 000,00	47 590 000,00	47 220 000,00	61 250 000,00	46 150 000,00			d'investissement
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			Recettes propres
Investissement	35 000 000,00	35 588 160,00	34 650 000,00	32 600 000,00	33 000 000,00	34 000 000,00			Autres financements publics
									Fiscalité affectée
									Autres financements de l'Etat
									Souventions pour charges de service
									public
									0,00 Recettes flechées
									Souventions pour charges
									d'investissement flechées
									0,00 Recettes propres flechées
									Autres financements privés
									Souventions de l'Etat flechées
									0,00 Financements de l'Etat flechées
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	261 815 000,00	264 813 160,00	253 440 000,00	251 020 000,00	271 650 000,00	257 550 000,00			404 181 764,00 TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)									

RECETTES			
Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget Initial N	
332 013 523,00	336 409 899,00	404 181 764,00	Recettes globalisées
0,00	0,00	0,00	Souventions pour charges
			d'investissement
332 013 523,00	332 013 523,00	404 181 764,00	Recettes propres
0,00	0,00	0,00	Autres financements publics
0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée
0,00	0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
0,00	0,00	0,00	Souventions pour charges de service
			public
0,00	0,00	0,00	Recettes flechées
0,00	0,00	0,00	Souventions pour charges
0,00	0,00	0,00	d'investissement flechées
0,00	0,00	0,00	Recettes propres flechées
0,00	0,00	0,00	Autres financements privés
0,00	0,00	0,00	Financements de l'Etat flechées
332 013 523,00	336 409 899,00	404 181 764,00	TOTAL DES RECETTES (C)

0,00	0,00	0,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)
------	------	------	--

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABEAU 3

Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)
Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Personnel		Fonctionnement				DEPENSES Intervention				Total
	AE = CP		AE		CP		AE		CP		
EDU1 / Excellence éducative	177 400 000,00	177 400 000,00	16 670 000,00	16 670 000,00	0,00	0,00	11 200 000,00	11 200 000,00	205 270 000,00	205 270 000,00	CP (B)
EDU11 / Ressources humaines réseau	177 400 000,00	177 400 000,00	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 640 000,00	177 640 000,00	
EDU112 / Personnels de droit local	172 750 000,00	172 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 750 000,00	172 750 000,00	
EDU113 / Personnel extérieur	4 650 000,00	4 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 650 000,00	4 650 000,00	
EDU114 / Autres charges de personnel	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00	
EDU12 / Accueil des élèves	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	150 000,00	150 000,00	
EDU124 / Infirmerie	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	150 000,00	150 000,00	
EDU13 / Pilotage pédagogique	0,00	0,00	16 300 000,00	16 300 000,00	0,00	0,00	11 180 000,00	11 180 000,00	27 480 000,00	27 480 000,00	
EDU131 / Dépenses d'enseignement	0,00	0,00	9 100 000,00	9 100 000,00	0,00	0,00	11 180 000,00	11 180 000,00	20 280 000,00	20 280 000,00	
EDU132 / Voyages scolaires	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	6 000 000,00	
EDU133 / Actions et projets d'établissements	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	
RES2 / Accompagner et faire vivre le réseau	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	
RES21 / Aides à la scolarité	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
RES213 / Caisse de solidarité	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	
RES26 / Promotion et communication	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
RES261 / Promotion et communication	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
SUP3 / Modernisation (support et immobilier)	0,00	0,00	43 280 000,00	28 180 000,00	0,00	0,00	21 800 000,00	22 800 000,00	65 080 000,00	50 980 000,00	
SUP32 / Immobilier, agencement et entretien	0,00	0,00	23 850 000,00	15 750 000,00	0,00	0,00	19 000 000,00	20 000 000,00	42 850 000,00	35 750 000,00	
SUP321 / Travaux et entretien du parc immobilier	0,00	0,00	4 200 000,00	4 200 000,00	0,00	0,00	17 000 000,00	18 000 000,00	21 200 000,00	22 000 000,00	
SUP323 / Aménagement immobilier	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00	
SUP325 / Viabilisation - énergie et fluides	0,00	0,00	3 600 000,00	3 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600 000,00	3 600 000,00	
SUP326 / Entretien mobilier et prestations externes	0,00	0,00	15 800 000,00	7 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800 000,00	7 900 000,00	
SUP33 / Administration générale	0,00	0,00	6 930 000,00	6 930 000,00	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	8 230 000,00	8 230 000,00	
SUP331 / Equipements et fournitures administratives	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	
SUP332 / Frais de gestion courante	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	
SUP333 / Logistique	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	
SUP334 / Déplacements et missions	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	
SUP34 / Informatique	0,00	0,00	2 850 000,00	1 750 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	3 350 000,00	2 250 000,00	
SUP341 / Fournitures et matériels informatiques	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	600 000,00	600 000,00	
SUP342 / Logiciels, brevets et licences	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	
SUP344 / Maintenance et hébergement informatique	0,00	0,00	1 850 000,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850 000,00	750 000,00	
SUP35 / Opérations financières transversales	0,00	0,00	520 000,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00	520 000,00	
SUP352 / Impôts et taxes	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	
SUP353 / Charges exceptionnelles et financières	0,00	0,00	480 000,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00	480 000,00	
SUP36 / Prévention et sécurité	0,00	0,00	9 130 000,00	3 230 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	10 130 000,00	4 230 000,00	
SUP361 / Travaux de sécurisation du parc immobilier	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 030 000,00	1 030 000,00	
SUP362 / Equipements et matériels de sécurisation	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
SUP363 / Entretien et prestations - sécurité	0,00	0,00	9 000 000,00	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000 000,00	3 100 000,00	
TOTAL	177 400 000,00	177 400 000,00	61 250 000,00	46 150 000,00	0,00	0,00	33 000 000,00	34 000 000,00	271 650 000,00	257 550 000,00	

TABLEAU 4
Equilibre financier Budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	0,00	0,00	127 200 354,00	145 389 899,00	146 631 764,00	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	0,00	0,00	0,00	127 200 354,00	145 389 899,00	146 631 764,00	dont Budget Principal
dont Budget Annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Nouveaux emprunts (capital) :
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0,00	155 817 859,37	182 230 768,00	0,00	23 196 487,00	22 344 364,00	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	0,00	155 817 859,37	182 230 768,00	127 200 354,00	168 586 386,00	168 976 128,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
(1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	127 200 354,00	12 768 526,63	0,00	0,00	0,00	13 254 640,00	(2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (1)= (2) - (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (1)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	127 200 354,00	12 768 526,63	0,00	0,00	0,00	13 254 640,00	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (1)	127 200 354,00	168 586 386,00	182 230 768,00	127 200 354,00	168 586 386,00	182 230 768,00	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (1)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget initial 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	PRODUITS	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	178 400 000,00	171 200 000,00	177 400 000,00	Subventions de l'Etat	0,00	0,00	0,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	0,00	0,00	0,00	Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	75 038 000,00	74 466 020,00	78 646 020,00	Autres subventions	0,00	0,00	0,00
Intervention (le cas échéant)	0,00	0,00	0,00	Autres produits	393 817 523,00	398 512 984,30	406 113 849,30
TOTAL DES CHARGES (1)	253 438 000,00	245 666 020,00	256 046 020,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	393 817 523,00	398 512 984,30	406 113 849,30
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	140 379 523,00	152 846 964,30	150 067 829,30	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	393 817 523,00	398 512 984,30	406 113 849,30	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	393 817 523,00	398 512 984,30	406 113 849,30

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	140 379 523,00	152 846 964,30	150 067 829,30
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	27 193 000,00	27 196 020,00	32 446 020,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 804 000,00	1 841 000,00	1 670 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	50 000,00	50 000,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00	0,00
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0,00	262 085,30	262 085,30
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	165 768 523,00	177 989 899,00	180 631 764,00

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N	RESSOURCES	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0,00	0,00	Capacité d'autofinancement	165 768 523,00	177 989 899,00	180 631 764,00
Investissements	38 568 189,00	32 600 000,00	34 000 000,00	Financement de l'actif par l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	0,00	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	38 568 189,00	32 600 000,00	34 000 000,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	165 768 523,00	177 989 899,00	180 631 764,00
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)- (5)	127 200 354,00	145 389 899,00	146 631 764,00	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)- (6)	0,00	0,00	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	127 200 354,00	145 389 899,00	146 631 764,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	0,00	132 621 372,37	159 886 404,00
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11)*	127 200 354,00	12 768 526,63	-13 254 540,00
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	805 780 257,00	853 933 690,00	1 000 565 454,24
Niveau final du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	591 526 611,00	615 233 291,54	775 119 696,51
Niveau final de la TRÉSORERIE	214 253 646,00	238 700 398,46	225 445 757,73

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	238 700 398,46	235 410 398,46	232 860 398,46	258 460 398,46	287 660 398,46	304 160 398,46	302 160 398,46	292 160 398,46	245 314 566,12	275 314 566,12	284 314 566,12	250 314 566,12	
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires affectées</i>													
Subvention pour charges de service public	70 000 000,00	28 000 000,00	45 000 000,00	50 000 000,00	35 000 000,00	22 000 000,00	9 000 000,00	2 000 000,00	65 000 000,00	44 000 000,00	25 000 000,00	9 181 764,00	404 181 764,00
Subvention pour charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes propres	70 000 000,00	28 000 000,00	45 000 000,00	50 000 000,00	35 000 000,00	22 000 000,00	9 000 000,00	2 000 000,00	65 000 000,00	44 000 000,00	25 000 000,00	9 181 764,00	404 181 764,00
<i>Recettes budgétaires flechées</i>													
Subvention pour charges d'investissement flechée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancements des Etablissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancements des Etablissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes propres flechées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Opérations non budgétaires</i>													
Emprunts : encasement en capital	800 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	600 000,00	2 000 000,00	0,00	5 000 000,00	6 444 303,61	22 344 303,61
Prêts : encasement en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations perçues en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- TVA décaissée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres encaissements d'opérations non budgétaires	800 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	500 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	600 000,00	2 000 000,00	0,00	5 000 000,00	6 444 303,61	22 344 303,61
DECAISSEMENTS													
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>													
Personnel	19 020 000,00	18 620 000,00	18 400 000,00	20 500 000,00	15 500 000,00	24 000 000,00	18 900 000,00	18 500 000,00	31 500 000,00	26 000 000,00	25 000 000,00	18 210 000,00	257 500 000,00
Fonctionnement	17 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	14 600 000,00	12 000 000,00	15 000 000,00	14 000 000,00	14 000 000,00	14 400 000,00	177 400 000,00
Intervention	2 000 000,00	3 600 000,00	3 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	1 500 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00	5 000 000,00	3 000 000,00	46 150 000,00
Investissement	20 000 000,00	20 000 000,00	400 000,00	1 500 000,00	500 000,00	5 000 000,00	1 000 000,00	5 000 000,00	10 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	560 000,00	34 000 000,00
<i>Dépenses liées à des recettes flechées</i>													
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Opérations non budgétaires</i>													
Prêts : remboursements en capital	55 000 000,00	15 000 000,00	4 000 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	30 945 832,34	6 000 000,00	9 000 000,00	30 000 000,00	31 484 936,00	182 230 788,00
Prêts : remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Depôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations perçues en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- TVA décaissée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres décaissements d'opérations non budgétaires	55 000 000,00	15 000 000,00	4 000 000,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	30 945 832,34	6 000 000,00	9 000 000,00	30 000 000,00	31 484 936,00	182 230 788,00
B. TOTAL													
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	74 020 000,00	33 620 000,00	22 400 000,00	21 300 000,00	19 500 000,00	24 000 000,00	19 000 000,00	49 445 832,34	37 000 000,00	35 000 000,00	55 000 000,00	49 484 936,00	439 760 768,00
(3) SOLDE CUMULÉ (1) + (2)	238 700 398,46	235 410 398,46	232 860 398,46	258 460 398,46	287 660 398,46	304 160 398,46	302 160 398,46	292 160 398,46	245 314 566,12	275 314 566,12	284 314 566,12	250 314 566,12	-13 254 440,29

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'engagement financier (B ou B)

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Niveaux initiaux			BI n	
	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N		0,00
	2	Niveau initial du fonds de roulement		853 933 690,24
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement		615 233 292,51
	4	Niveau initial de la trésorerie		238 700 397,73
Flux de l'année	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		0,00
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		238 700 397,73
	5	Autorisations d'engagement		271 650 000,00
	6	Résultat patrimonial		150 067 829,30
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)		180 631 764,00
	8	Variation du fonds de roulement		146 631 764,00
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire		0,00
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0,00
		Variation des stocks	+ / -	0,00
		Charges sur créances irrécouvrables	-	0,00
		Produits divers de gestion courante	+	0,00
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	0,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	0,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	0,00
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	0,00
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	0,00
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		146 631 764,00
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non		159 886 404,00
Niveaux finaux	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-13 254 640,00
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		0,00
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-13 254 640,00
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		159 886 404,00
	16	Variation des restes à payer		14 100 000,00
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer		14 100 000,00
	18	Niveau final du fonds de roulement		1 000 565 454,24
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement		775 119 696,51
	20	Niveau final de la trésorerie		225 445 757,73
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		0,00
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		225 445 757,73
		Comptabilité budgétaire		
		Comptabilité générale		

BUDGET 2026

Effectifs :

Effectifs facturation de septembre 2025 : 8 423 élèves (contre 8 412 en septembre 2024).

Prévision d'effectifs :

ELEVES SCOLARISES	2025-2026			2026-2027		
	Français	Nationaux	Etr. Tiers	Français	Nationaux	Etr. Tiers
Filière classique						
TPS						
MATERNELLE	653	316	12	696	304	12
ELEMENTAIRE	1830	955	30	1873	937	35
COLLEGE	1600	1003	44	1528	1038	42
LYCEE	1025	865	25	1011	834	28
LYCEE PRO.	43	16	3	43	16	3

Soit 8 412 élèves en moyenne sur l'année 2026.

Et 850 DPI.

Inflation : références taux FMI

2,30 % sur 2026

2,20 % sur 2027

Tarifs :

- DPI stables.
- DS : + 3 % au budget initial, modifié lors du BR1 pour atteindre + 6%.

Budget initial :

Frais scolaires	2025-2026			2026-2027		
Droits scolarité annuelle	Français	Nationaux	Etr. Tiers	Français	Nationaux	Etr. Tiers
MATERNELLE	40600	50400	50400	41800	51900	51900
ELEMENTAIRE	38500	47300	47300	39700	48700	48700
COLLEGE	42000	51700	51700	43300	53300	53300
LYCEE	45500	57300	57300	46900	59000	59000
LYCEE PRO.	45500	57300	57300	46900	59000	59000
Droits 1ère inscript. (DPI)	Français	Nationaux	Etr. Tiers	Français	Nationaux	Etr. Tiers
MATERNELLE	30000	30000	30000	30000	30000	30000
ELEMENTAIRE	30000	30000	30000	30000	30000	30000
COLLEGE	30000	30000	30000	30000	30000	30000
LYCEE	30000	30000	30000	30000	30000	30000
LYCEE PRO.	30000	30000	30000	30000	30000	30000

BR1 :

Frais scolaires	2025-2026			2026-2027		
Droits scolarité annuelle	Français	Nationaux	Etr. Tiers	Français	Nationaux	Etr. Tiers
MATERNELLE	40600	50400	50400	43000	53400	53400
ELEMENTAIRE	38500	47300	47300	40800	50100	50100
COLLEGE	42000	51700	51700	44500	54800	54800
LYCEE	45500	57300	57300	48200	60700	60700
LYCEE PRO.	45500	57300	57300	48200	60700	60700
Droits 1ère inscript. (DPI)	Français	Nationaux	Etr. Tiers	Français	Nationaux	Etr. Tiers
MATERNELLE	30000	30000	30000	30000	30000	30000
ELEMENTAIRE	30000	30000	30000	30000	30000	30000
COLLEGE	30000	30000	30000	30000	30000	30000
LYCEE	30000	30000	30000	30000	30000	30000
LYCEE PRO.	30000	30000	30000	30000	30000	30000

Politique budgétaire :

Instructions AEFE :

- Viser une politique de tarification linéaire.
- Viser une augmentation qui tienne systématiquement compte de l'inflation sur deux ans (référence taux FMI).
- Encadrer strictement la politique d'exonération des droits de scolarité.

- La progression de la masse salariale et du fonctionnement doit être inférieure ou égale à la progression des recettes.

Au niveau du groupement :

Maitriser les dépenses de masse salariale et de fonctionnement pour réaliser :

- des investissements en matériels
- des investissements en grosse maintenance
- le SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière)

Recettes :

BI :

+ 3% sur les tarifs droits de scolarité au budget initial.

BR1 :

+ 3% supplémentaires sur les tarifs droits de scolarité au BR1 soit + 6% au total et ajustement des abattements sur droits de scolarité et DPI.

Autres recettes inchangées entre BI et BR1 à ce stade.

Dépenses en CP :

BI :

- Fonctionnement : - 3,5 % avec dotations aux établissements en hausse et de nouveaux marchés mis en place.
- Masse salariale : - 0,5 %
- Investissement : - 2,86 % (en 2025 -> 3 568 169 MMAD inscrits sur fin SPSI CAS14.03) :
 - o gros travaux d'entretien immobilier et de sécurisation : 20,8 MMAD
 - o matériels : mobilier (4,8 MMAD TTC), informatique (8,6 MMAD HT) idem 2025.

BR1 :

Investissement : 4 MMAD reportés de 2025, mais finalement retirés pour remettre l'enveloppe à son niveau de croisière soit 30 MMAD.

Comparaison budget 2026 par rapport à budget 2025 et 2024 :

		A.E. 2024	A.E. 2025	A.E. 2026	C.P. 2023	C.P. 2024	C.P. 2025	C.P. 2026	C.P. 2026
PERS	PERSONNEL	177 600 000	178 400 000	177 400 000	169 075 000	177 600 000	178 400 000	177 400 000	177 400 000
FONCT	EDU EXCELLENCE EDUCATIVE	15 860 000	15 960 000	16 670 000	13 330 000	15 860 000	15 960 000	16 670 000	16 670 000
	SUP SUPPORT ET IMMOBILIER	28 665 000	30 755 000	43 280 000	41 725 000	29 565 000	30 185 000	28 180 000	28 180 000
	RES ACCOMPAGNER ET FAIRE VIVRE LE R	1 000 000	1 700 000	1 300 000	1 100 000	1 000 000	1 700 000	1 300 000	1 300 000
TOTAUX	FONCT	45 525 000	48 415 000	61 250 000	56 155 000	46 425 000	47 845 000	46 150 000	46 150 000
INV	EDU EXCELLENCE EDUCATIVE	8 000 000	10 020 000	11 200 000	5 000 000	8 000 000	10 020 000	11 200 000	11 200 000
	SUP SUPPORT ET IMMOBILIER	37 091 841	24 980 000	21 800 000	16 800 000	28 745 277	24 980 000	22 800 000	18 800 000
TOTAUX	INV	45 091 841	35 000 000	33 000 000	21 800 000	36 745 277	35 000 000	34 000 000	30 000 000
		268 216 841	261 815 000	271 650 000	247 030 000	260 770 277	261 245 000	257 550 000	253 550 000
PERS		177 600 000	178 400 000	177 400 000	169 075 000	177 600 000	178 400 000	177 400 000	177 400 000
VARIATION PERS			0,45%	-0,56%		5,04%	0,45%	-0,56%	-0,56%
FONCT		45 525 000	48 415 000	61 250 000	56 155 000	46 425 000	47 845 000	46 150 000	46 150 000
VARIATION FONCT			6,35%	26,51%		-17,33%	3,06%	-3,54%	-3,54%
INV		45 091 841	35 000 000	33 000 000	21 800 000	36 745 277	35 000 000	34 000 000	30 000 000
VARIATION INV			-22,38%	-5,71%		68,56%	-4,75%	-2,86%	-14,29%
TOTAL		268 216 841	261 815 000	271 650 000	247 030 000	260 770 277	261 245 000	257 550 000	253 550 000
VARIATION			-2,39%	3,76%		5,56%	0,18%	-1,41%	-2,95%
		BI 2024	BI 2025	BI 2026	BR1 2026				
RECPRO	DROITS INSCRIPTION	25 378 962	22 185 000	22 006 500	24 735 000				
RECPRO	DROITS DE SCOLARITE	352 810 127	362 921 523	374 628 264	378 963 780				
RECPRO	PRESTATIONS VOYAGES	5 500 000	5 500 000	6 000 000	6 000 000				
RECPRO	PRESTATIONS AUTRES	500 000	10 000	7 000	7 000				
RECPRO	LOCATIONS	300 000	200 000	440 000	440 000				
RECPRO	AUTRES DONS ET LEGS	0	0	50 000	50 000				
RECPRO	PRODUITS GESTION COURANTE	655 000	697 000	750 000	750 000				
RECPRO	CAISSE SOLIDARITE	300 000	500 000	300 000	300 000				
		385 444 089	392 013 523	404 181 764	411 245 780				
VARIATION RECETTES			1,70%	3,10%	4,91%				

Solde budgétaire BI : Recettes – dépenses = solde budgétaire

DEPENSES		RECETTES	
	Montants	Montants	
Personnel	177 400 000	404 181 764	Recettes globalisées
		0	Autres financements de l'Etat
		0	Autres financements publics
		404 181 764	Recettes propres
Fonctionnement	46 150 000		
Investissement	34 000 000		
TOTAL DES DEPENSES AE / CP	257 550 000	404 181 764	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	146 631 764	0	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

	BI 2024	BI 2025	BI 2026	BR1 2026
solde budgétaire	124 673 812	130 768 523	146 631 764	157 695 780
flux encaissement	22 488 070	22 416 079	22 344 364	21 673 363
flux décaissement	150 872 456	149 481 477	182 230 768	184 055 012
solde flux	-128 384 386	-127 065 398	-159 886 404	-162 381 649
trésorerie	-3 710 574	3 703 125	-13 254 640	-4 685 869

Doubles flux :

Les flux concernent les mouvements de trésorerie entre d'une part le groupement et les services centraux, avec l'IRF et inter-EGD (minimes).

Les flux avec les services centraux :

En encaissement : les bourses et les décharges syndicales.

En décaissement : les bourses, la PRRD (participation à la rémunération des résidents et des détachés), les accessoires de rémunérations (HS, ISAE, IMP, IJE) et la PFC (participation forfaitaire complémentaire).

NOUVEAUTE 2026 :

La participation à la pension civile sur la part employeur : le reversement aux services centraux sera au taux de 35% en 2026 et de 50 % en 2027.

Evolution du solde des doubles flux :

2022	2023	2024	2025	2026 BI	2026 BR1
-120 985 532	-119 987 605	-128 384 386	-127 065 398	-159 886 404	-162 381 649
	-0,82%	7,00%	-1,03%	25,83%	26,48%

Au budget initial :

Solde budgétaire 2026 corrigé des doubles flux, c'est-à-dire variation de trésorerie:
- 13 254 640 MAD.

Au BR1 :

L'augmentation des droits de scolarité de 3% à 6% et l'ajustement de l'enveloppe d'investissement compensera à hauteur de 8,5 MMAD une partie de la participation à la pension civile estimée à 30 MMAD soit 28%. Ainsi, le solde budgétaire après double flux sera de - 4 685 869 MMAD, toutes choses égales par ailleurs. La trésorerie sera mécaniquement ponctionnée d'autant.

Au budget initial :

CAF : 180 631 764 MAD et CAF corrigée des doubles flux 20 745 360 MAD (l'établissement ne puise pas dans sa trésorerie pour assurer ses dépenses de fonctionnement au niveau budgétaire).

Apport au FDR : 146 631 764 MAD.

FDR : 1 000 565 454 MAD (couvre les besoins courants en investissements évalués dans le budget à 34 MMAD) et FDR corrigés des doubles flux :

840 679 050 MAD.

Trésorerie active : 225 445 758 MAD

Le budget ne permet pas de dégager de la trésorerie mais le BR1 permettra d'atténuer nettement le prélèvement de trésorerie. Le niveau de dépenses est maîtrisé de sorte de fonctionner normalement et de poursuivre un programme de travaux de grosse maintenance et des investissements matériels conséquents de renouvellement.

Il sera également possible de financer le début des travaux dans le cadre du SPSI.

Au vu des projections d'atterrissage 2025, le résultat de l'exercice 2025 permettra très certainement d'absorber le déficit du BR1 2026.

Une projection triennale pourra permettre de gommer la ponction de trésorerie afin d'assurer progressivement les travaux dans le cadre du SPSI, sous réserve de maintien des effectifs.

2 postes vont être fermés à l'école Claude Bernard, est-ce que l'AEFE vous permet de les garder dans le pôle ? Comment vont-ils être utilisés ? Le SE-UNSA demande à ce que ces supports de postes soient ajoutés aux brigades créées l'année dernière dans le 1er degré pour faciliter les remplacements.

Le contexte financier conduit l'opérateur à faire montre de réserve et de prudence, et ce afin de préserver son modèle : nous ne serons malheureusement pas en mesure de conserver ces deux postes pour les rajouter aux brigades créées l'an passé.

L'absence temporaire de l'agent d'une des écoles primaires pose des problèmes de réorganisation des tâches. Le pôle a employé une femme de ménage venant de la même société externe que les autres femmes de ménage des écoles du pôle, c'est une bonne chose, mais les fonctions d'un agent d'école ne se limitent pas au ménage. Les fonctions anciennement occupées par l'agent de l'école sont redistribuées aux personnels de l'école (autre agent, femme de ménage, ASEM ...), nous demandons la mise en place d'une vacation poste pour poste pour éviter une surcharge de travail pour les autres personnels, comme cela est le cas en cas d'absence d'un personnel du pôle.

A Gautier et Bizet, un demi-poste d'agent a été remplacé par un personnel de ménage. Le constat est très satisfaisant au niveau du ménage, cela a aussi généré une nouvelle répartition des tâches, notamment à Gautier où un agent, jusqu'à présent à mi-temps, est passé à temps plein. Cette répartition des tâches est à affiner.

Le travail des commissions de CHSCT et de CHSCS n'a toujours pas commencé à ce jour, pourquoi avoir attendu 15 semaines pour nous demander de nous y inscrire ? Les conditions de travail et le bien-être au travail sont des sujets d'actualité puisque le SCAC souhaitait en faire des sujets de groupe de travail, nous ne comprenons pas que cela ait pris autant de retard sur le pôle.

Nous avons réuni un CHSCT le 7 octobre et convenu de réunir un autre CHSCT fin janvier, précisément le jeudi 29. Concernant le CHSCS il est vrai que nous ne l'avons pas réuni depuis le début de cette année scolaire. Force est de constater que les mois de novembre et décembre ont vu se créer un décalage puisqu'il a fallu s'y reprendre à deux fois pour procéder aux élections visant à installer un Conseil d'Etablissement à Lyautey ce qui a conduit à procéder plus tardivement qu'à l'accoutumée pour les élections du CGG. CGG que nous n'avons pas été en mesure de réunir avant les congés de Noël puisqu'il ne pouvait l'être avant que ne se déroule le CA de l'AEFE, le 18 décembre dernier. Considérant que nous ne pouvions transmettre les informations relatives à la tenue de ce CGG avant la reprise du 5 janvier, nous voici aujourd'hui réunis sans avoir réuni de CHSCS. Ce serait une bonne chose que de l'installer et le réunir assez rapidement.

Concernant les travaux renvoyant au dialogue social tel qu'il se déroule régulièrement à Rabat, c'est une bonne chose que de réunir des groupes qui se pencheront sur les conditions de travail et le bien-être au travail. A l'échelle du Pôle, pour ce qui relève du dialogue social, nous avons tenu réunion le 16 décembre dernier. Si nous n'avons pas, spécifiquement, évoqué les conditions de travail non plus que le bien-être au travail, car d'autres sujets l'ont été, pas de problème pour le faire prochainement.

Le conseil école-collège s'est réuni le lundi 6 octobre. Nous avons été répartis en 3 commissions afin de proposer des projets pour les enseignants de CM2 : 1 commission mathématiques, 1 commission en français et 1 commission en EDD. Tous les membres de la commission sont d'accord pour dire que le cross de Beaulieu et la journée d'immersion dans les classes de 6ème sont pertinents pour les élèves de CM2 car ils permettent de familiariser les futurs élèves de 6ème avec leur collège. Nous savons le travail et l'organisation que cela requiert au vu du nombre de classes concernées et nous remercions les personnes qui participent à la réussite de ces journées. Par contre, nous étions tous d'accord pour dire qu'il n'y a pas de réelle liaison entre les élèves puisque ce sont des moments où ils se croisent mais ne se rencontrent pas vraiment.

En commission de mathématiques, nous avons émis le souhait de remettre en place des jumelages entre classes de CM2 et de 6ème dans le cadre du concours "Maths Sans Frontières" comme cela se faisait il y a quelques années. La 1ère rencontre se passait dans les écoles primaires avec un entraînement sur des sujets MSF des années précédentes. Les élèves passaient une demi-journée ensemble et choisissent le mode de passation des épreuves. Ainsi, lors de notre journée d'immersion au collège, le jumelage était déjà fait et les élèves prenaient du plaisir à se retrouver pour passer l'épreuve finale du concours.

Cette organisation implique forcément un nombre de bus important mais la grosseur du pôle ne peut être systématiquement un frein à la réalisation d'une réelle liaison, surtout depuis que la 6ème a été intégrée au cycle 3. Pouvez-vous proposer une solution pour que les collégiens puissent venir dans les écoles primaires avant que les élèves de primaire ne viennent à Lyautey ? 2 rencontres dans l'année sont un minimum pour que des liens se créent entre les élèves.

L'idée est séduisante, mais, pour Lyautey et Anatole France, la faisabilité de cette opération est compliquée au niveau de la logistique. Le budget prend déjà en charge tous les bus pour venir participer au cross et pour les journées de liaison. Peut-être conviendrait-il de réfléchir à l'idée d'utiliser la visio ou d'utiliser la demi-journée où les élèves viennent faire le cross pour préparer ce travail de "Maths sans frontières". Concernant le GS Monet, les choses pourraient, a priori, s'organiser sans difficultés.

Après des travaux à refaire dans les cours de maternelle à la rentrée de 2024, cette année encore, des travaux effectués sont déjà défectueux et vont devoir être recommencés. La piste de Beaulieu a dû être fermée pendant 1 mois aux élèves et de nouveaux travaux impliquent une nouvelle fermeture avec les conséquences évidentes pour l'organisation des enseignements pour les élèves. Dans un contexte de rigueur financière, comment faire pour éviter de faire appel à des entreprises défaillantes ?

Concernant la piste d'athlétisme, six entreprises ont candidaté à un appel d'offre formalisé publié dans l'Economiste, géré par le Secrétariat Général, un architecte (mandaté à cet effet) et l'antenne immobilière basée à Rabat. Sur ces six entreprises, deux sont spécialisées dans le secteur et, pour les autres, certaines présentaient des références. L'attributaire est un spécialiste du secteur (prestataire déjà retenu sur un précédent appel d'offre, celui du terrain synthétique). Les travaux à reprendre relèvent des réserves à traiter et cela ne coûtera rien au pôle (1M MAD non payé à ce jour). L'entreprise reprendra les travaux pendant l'été 2026. Ces malfaçons relèvent d'un cumul de problèmes d'approvisionnement de matériaux bloqués plus longtemps que prévu en douane et d'intempéries (au dernier moment) pour finir. Les couches de finition ont été posées sur un support dans des conditions climatiques mal appréhendées par le prestataire (pas d'adhérence par endroit et planéité à revoir).

Concernant les cours maternelles réalisées en 2023, il apparaît que la technique de pose ou les joints en herbe et non en béton devaient permettre l'infiltration de l'eau et éviter le ruissellement, n'a pas fonctionné sur deux sites, Gautier et Bizet, alors que cela concernait quatre écoles. A Renan et Molière ces zones, moins fréquentées, sont toujours en place.

Questions UCPE

Impacts immédiats et à venir du transfert de 35% puis de 50% des pensions civiles

Quel est le montant exact, en dirhams, de la charge de 35% liée à la pension civile pour notre pôle en 2026 ?

30,7 MMAD

Quelle serait celle de 50% pour 2027 ?

43,9 MMAD

Quel pourcentage du budget global du pôle, cette charge représente-t-elle ?

Avec un BR1 2026 « recettes » attendu à plus de 411 MMAD, la charge supplémentaire représente 7.47%.

Quel est le nombre de détachés affiliés à notre pôle et concerné par cette pension ?

Tous les détachés, sauf ceux rattachés à l'IRF ou le poste d'Agent Comptable Secondaire, partagé entre EGD

Quel est la répartition du nombre par qualité (enseignants, administratifs, autres) ?

227 personnels enseignants et 15 non enseignants (pour 840 personnels travaillant dans le Pôle).

Cette nouvelle contrainte budgétaire aura-t-elle un impact sur le nombre de personnels détachés affectés à nos établissements ?

Nous n'avons pas, à l'échelle du Pôle de stratégie visant à réduire le nombre de personnels détachés, raison pour laquelle nous devrions conserver, toute proportion gardée, le même nombre de détachés. Concernant le nombre de personnels détachés exerçant dans le Pôle, la variable pourrait-être celle des effectifs élèves. Les fermetures de classes observées aujourd'hui à Claude Bernard pourraient conduire à ce qu'un personnel détaché quittant le Pôle ne soit pas remplacé (que ce soit par un personnel détaché ou par un PDL). Il s'agit avant tout de faire montre d'une adaptabilité préservant la qualité du service rendu aux familles et la qualité de vie au travail pour les personnels du Pôle (et ce quel que soit leur statut).

S'inscrit-elle dans une trajectoire de réduction progressive des détachements ?

L'idée est de maintenir des postes, et ce que nous parlions de personnels détachés ou de PDL, en conservant un équilibre financier raisonnable en ce sens qu'il importe de continuer de proposer des droits de scolarité identifiés comme attractifs au regard de ce que proposent d'autres établissements homologués.

Quelles conséquences cette évolution est-elle susceptible d'avoir sur la stabilité des équipes pédagogiques et sur la qualité de l'enseignement ?

Nous envisageons de conserver, au regard des effectifs, la même proportionnalité de personnels détachés et de PDL.

Pour ce qui relève de la qualité de l'enseignement, il n'y a pas de raison que celle-ci diffère, dans les années à venir, de ce qui a fait la réputation de nos établissements.

Quels arbitrages budgétaires devront être opérés pour absorber ce surcoût ?

C'est précisément ce qui vient d'être présenté pendant ce CGG avec une trajectoire claire pour 2026. Concernant les années à venir, la logique de projection triennale continuera de prévaloir. Nous réunirons, au printemps, après que nous aurons présenté le compte financier 2025, les représentants des personnels et les représentants des familles pour travailler ensemble sur ce que pourrait être cette projection triennale.

Conséquences sur les frais de scolarité

Quelle part de la hausse des frais de scolarité est directement imputable à la décision du Conseil d'administration de l'AEFE relative au transfert de la pension civile ?

Comme expliqué tout au long de la présentation du BI 2026 (et après présentation du BR2 2025) puis d'un BR1 2026 à venir, la projection initiale d'une augmentation des droits de scolarité de 3% dessinée au printemps 2025 (pour un budget 2026 qu'il était envisagé de proposer à l'automne dernier) a été révisée - après la tenue du conseil d'administration de l'Agence du 18 décembre 2025 - pour la porter à 6%.

Cette hausse s'ajoute-t-elle à des augmentations déjà programmées ou à des évolutions structurelles des frais de scolarité ?

Nous observons que les évolutions des droits de scolarité, dans ce Pôle comme dans toute structure de même nature, et ce que nous parlons d'établissements en gestion directe, conventionnés ou homologués, sont rattachées à quelques invariants : nombre d'élèves rapporté au nombre de personnels, montant de l'inflation évoluant au fil du temps, évolution de la masse salariale, maintenance et investissement à moyen et long termes. La trajectoire de 3% par an, considérée comme une hypothèse robuste en logique triennale, devra s'accommoder des décisions prises lors du dernier CA de l'Agence. La situation financière du Pôle devrait permettre de dessiner une trajectoire triennale différente mais néanmoins raisonnable au regard de la situation. Trajectoire qui devrait nous autoriser à continuer de proposer, pour les prochaines années, des droits de scolarité toujours inférieurs à ce qu'affichent d'autres établissements homologués et qui devrait permettre, dans le même temps, d'envisager des travaux d'envergure tels que prévus dans le SPSI.

Quel impact est anticipé sur l'accessibilité sociale à nos établissements et sur la mixité sociale ?

A ce jour et probablement pour les années à venir, les établissements du Pôle, et donc les EGD devraient être en capacité d'afficher des droits de scolarité inférieurs à ce que proposent d'autres établissements homologués implantés dans le Royaume. Et ce parce que l'Etat français continuera de participer au financement du réseau des EGD.

Le dispositif pHARe

Nous n'observons pas un avancement concret dans nos établissements pour le déploiement du dispositif pHARe. Aucune communication n'a été adressée aux familles.

Quel est l'état actuel de mise en œuvre du dispositif pHARe ? Le déploiement est-il effectif, partiel ou non engagé ? Quelle est la situation dans chacun de nos établissements ? Qu'en est-il de l'équipe pHARe ? Les ressources dédiées sont identifiées et identifiables chez les élèves et familles ? Quels sont les dispositifs actuellement opérationnels en matière de : signalement des situations de harcèlement, prise en charge des élèves concernés, suivi et traçabilité des situations ?

Le Pôle est pleinement engagé dans tout ce qui se rattache à la prévention et la lutte contre le harcèlement porté par le dispositif pHARe, lequel constitue désormais un cadre structurant et exigeant pour l'ensemble de nos établissements. Si la mise en œuvre de ce programme peut donner l'impression d'un déploiement progressif et parfois peu visible, il convient de souligner que les actions engagées sont réelles, coordonnées et inscrites dans une dynamique volontaire à l'échelle de notre groupement.

Au sein du groupe scolaire Monet, une organisation claire est en place avec la désignation de coordonnateurs pour le primaire et le secondaire, tandis qu'une première promotion de quinze élèves ambassadeurs du vivre ensemble est en cours de constitution pour un déploiement complet prévu dès le mois de février. Le lycée Lyautey dispose quant à lui d'un programme opérationnel s'appuyant sur deux référents identifiés, l'engagement d'élèves, auteurs d'une charte, ainsi que des interventions régulières de sensibilisation pour tout ce qui se rapporte aux problématiques liées au numérique, écrans, réseaux sociaux et au respect d'autrui. À l'école Molière, le dispositif pHARe est désormais pleinement intégré au règlement intérieur, soutenu par une cellule active regroupant la direction et le pôle santé, tandis qu'à Claude Bernard, la semaine de lutte contre le harcèlement mobilise les délégués élèves en tant que « vigies » épaulés par l'infirmière. Les écoles Bizet et Renan s'inscrivent dans cette même exigence en

développant une culture de la médiation par les pairs grâce à des ambassadeurs du cycle 3 et des espaces de régulation de conflits. A Gautier, ce programme est déployé après avoir été présenté en conseil d'école. L'entièreté de l'équipe enseignante a été sensibilisée à la méthode de la préoccupation partagée, des enseignants, a.s.m.s et autres personnels sont membres volontaires d'une "cellule bien-être". Des actions préventives et de sensibilisation dans toutes les classes ont été présentées lors des réunions de rentrée.

Ce maillage d'initiatives, qui place le dialogue avec les familles au centre de la stratégie, réaffirme que la sérénité du climat scolaire demeure l'affaire de tous. Cette approche s'inscrit plus largement dans une politique de bien-être et de climat scolaire portée par les équipes éducatives, les conseillers principaux d'éducation (au secondaire) et les personnels de santé lors de temps de concertation réguliers. Le dispositif pHARE est bien engagé selon des modalités correspondant aux spécificités de chaque structure et appuyé par une mobilisation des personnels au service de la sécurité et de l'épanouissement des élèves. La question de la visibilité de ce dispositif, auprès des parents en particulier, est entendue : il conviendra de veiller à rendre sa communication plus lisible.

Quelles actions de formation des personnels, de prévention auprès des élèves et d'information des familles ont été mises en place dans le cadre du dispositif pHARE ?

Des formations ont été proposées dans le cadre de l'IRF et différentes actions de nature et d'envergure différentes ont été mises en place, ou sont en train de l'être, dans les emprises du Pôle.

Disposons-nous d'éléments de comparaison sur le niveau de déploiement du dispositif avec les autres établissements extérieurs et entre nos établissements du même pôle ?

Nous ne disposons pas d'outils visant à prendre précisément la mesure de ce qui se fait dans d'autres établissements si ce n'est la manière dont lesdits établissements communiquent ou non. Il peut ainsi être délicat de prendre la mesure de ce qui relève de la communication et du principe de réalité. A l'échelle du Pôle, nous allons en disposer au fil du temps puisque chaque structure, au fur et à mesure qu'elle continuera de travailler à améliorer son ou ses dispositifs, sera en mesure de tirer des enseignements visant à parfaire ses pratiques tout en les partageant avec les autres structures.

La santé mentale des élèves

Les orientations internationales reconnaissent la santé mentale et le bien-être comme un enjeu prioritaire, conditionnant les apprentissages et la réussite scolaire. Comment cette priorité est-elle déclinée concrètement au sein de nos écoles et établissements ?

Sur ce sujet, le Pôle est engagé dans une démarche volontaire reposant sur une logique de vigilance partagée et d'inscription dans le temps long. Cela se traduit, de manière transversale, par un travail étroit entre les équipes pédagogiques, la vie scolaire (pour le secondaire) et les services de santé (déjà souligné ci-dessus). Travail fondé sur des modalités de coopération : cellules de veille, protocoles partagés, réunions régulières de suivi. Ces dispositifs permettent d'identifier les situations de fragilité et d'en assurer un accompagnement attentif afin d'ajuster les réponses apportées aux besoins des élèves, et ce dans un dialogue constant avec les familles (dialogue pouvant être parfois délicat à construire et conduire, et ce d'autant plus que la situation envisagée articule des paramètres parfois très complexes à appréhender). Cette organisation s'incarne dans des temps d'échanges associant les différents professionnels compétents autour d'une recherche de solutions concertées avec les élèves et leur famille. D'autre part, des actions de sensibilisation et de prévention veillent à considérer des thématiques telles que la « pression scolaire » mais également le respect de l'autre, le vivre-ensemble, la vie affective, la prévention du cyberharcèlement ou encore la relation aux usages numériques. Ces initiatives prennent des formes variées (selon les établissements) et visent à créer des espaces de réflexion, de dialogue et d'apprentissage favorables au bien-être des élèves et à l'instauration d'un climat scolaire serein. Aussi, l'attention portée à la santé mentale des élèves ne repose ni sur des actions isolées ni sur des réponses uniformes, mais sur une mobilisation collective et continue des équipes, soucieuses d'accompagner chaque élève avec discernement et humanité, au service de son équilibre personnel et de sa réussite scolaire.

Quelles actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation au bien-être sont proposées aux élèves et selon quelles modalités (temps dédié, projets, interventions) ?

Les conseils d'école(s) et d'établissement(s) permettent de détailler plus précisément ce qui se fait dans telle école, tel collège ou encore au lycée. De manière générale, dans les écoles comme dans les établissements du secondaire, les actions prennent souvent appui sur des programmes et dispositifs institutionnels. Les problématiques relevant par exemple de l'éducation à la vie affective et relationnelle, de l'enseignement explicite de l'empathie ou encore du déploiement du parcours citoyen sont au cœur des actions entreprises. Certaines équipes ont engagé une formation des enseignants à l'enseignement des compétences psychosociales dès les premiers cycles, tandis que d'autres ont structuré des temps collectifs de sensibilisation (notamment au cycle 3) autour de la

prévention du harcèlement et du développement d'une culture commune de la bienveillance. En maternelle, des cycles de travail approfondis autour des émotions et de l'empathie permettent de poser les bases d'un rapport apaisé à soi et aux autres. Ces actions s'enrichissent également de projets appuyés par les APE et/ou des partenaires extérieurs : journées thématiques, temps dédiés à la lutte contre le harcèlement, réalisations collectives favorisant le vivre-ensemble. Nous observons aussi des actions ciblées, menées en collaboration avec les personnels de santé, notamment autour des usages des écrans et de leurs impacts. Enfin, certaines initiatives s'inscrivent dans des opérations nationales ou des projets transversaux, invitant les élèves à réfléchir, dans le cadre de leur classe, aux conditions d'une bonne santé mentale, qu'il s'agisse du sommeil, de l'activité physique, de la qualité des relations sociales ou de la place des écrans.

Quelle place est accordée aux familles dans l'information, la prévention et le dialogue autour des questions de santé mentale ? Y aurait-il des opérations de coordination entre les équipes éducatives, la vie scolaire et les familles sur cette question ?

Les différentes actions et opérations conduites dans tel ou tel établissement le sont en lien direct avec les élèves et leurs familles. Si la déclinaison desdites opérations peut varier d'un site à l'autre, les thématiques envisagées et les finalités des opérations convergent et s'attachent à considérer toutes les problématiques qui tiennent à cœur aux membres de notre communauté scolaire. Les familles dont les enfants sont scolarisés dans telle école, tel collège ou au lycée et les professionnels exerçant dans les différents établissements du Pôle ont vocation à conserver et cultiver des habitudes de dialogues et d'échanges visant à toujours mieux accompagner les enfants / les élèves qui, fondamentalement, ont été, sont, demeureront le centre des préoccupations des adultes (adultes dont il est attendu, logiquement, qu'ils sachent parler, échanger et discuter en confiance puisque leurs objectifs convergent).